VILLE D'ARLON
Belgique

CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal

Présents : *Monsieur Vincent MAGNUS, Bourgmestre - Président;*
Messieurs André PERPETE, André BALON, Jean-Marie TRIFFAUX, Madame Anne-Catherine GOFFINET, Monsieur André EVEN, Echevins;
Messieurs Raymond BIREN, Georges MEDINGER, Guy SCHUSTER, René MULLER, Bernard DAXHELET, Madame Marcelle CHARLIER–GUILLAUME, Monsieur Didier LAFORGE, Madame Isabelle CHAMPLUVIER, Monsieur Kamal MITRI, Madame Joëlle DENIS, Messieurs Matthieu SAINLEZ, Henry MANIGART, Ludovic TURBANG, Madame Myriam WILLEMS, Messieurs Jacques DECHAMBRE, Morad LAQLII, Denis KARENZO, Madame Stéphanie SAUCEZ, Conseillers;
Mademoiselle Marie NEUBERG, Présidente du C.P.A.S
Monsieur Cédric LECLERCQ, Directeur général.

Excusés : *Messieurs Xavier KROELL, Romain GAUDRON, Mademoiselle Patty SCHMIT et Monsieur Yves SCHOPPACH*

Ordre du jour :

1. En présence de l'auteur de projet, Monsieur H. PONCIN : Hall des Sports n°1 de la Spetz – rénovations–transformations et extensions : présentation de l'étude en cours……..**p.4**

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente……..**p.12**

3. Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation……..**p.12**

4. Adoption des modifications apportées à la section 5 bis activité foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques du règlement général de police…….…**p.25**

5. Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation (2019 à 2021) des voies de liaison entre les entités d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation……....**p.25**

6. Marché de Services : Désignation de l'AIVE pour une mission de pilotage du projet de réalisation d'un ouvrage de jonction sur le réseau des eaux pluviales – Arlon – Vicinal. Approbation de la Convention de Services…….**p.26**

7. Dossiers en cours au Département technique : état des lieux par Monsieur l'Echevin André BALON ……**p.27**

8. Vente de gré à gré d'une partie de la parcelle communale cadastrée ARLON – 1er division – ARLON – Section A – n° 1695 Y, sise en retrait de la rue de l'Hydrion : Décision de principe……..**p.32**

9. Approbation d'un devis pour les travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les bois sis dans le cantonnement d'Aywaille……..**p.32**

10. Octroi d'une subvention à l'Académie de musique pour la participation au festival « Eva Ganizate »……..**p.32**

11. Octroi d'une subvention à l'asbl Garisart Tennis pour l'organisation du 4ème tournoi international « Arlon Open »……..**p.33**

12. Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Royale Jeunesse Freylangeoise pour la prise en charge de frais de notaire liés au renouvellement du bail……**p.33**

13. Octroi d'une subvention à la Commission consultative communale des aînés pour l'organisation d'une après-midi récréative pour les aînés……**p.33**

14. Octroi d'une subvention au Rotary Club pour l'organisation d'une soirée « Info-professions »……..**p.34**

15. Adoption du règlement communal concernant la prime visant à encourager la fréquentation du parc à conteneur pour l'année 2019……**p.34**

16. Adoption du règlement de la redevance communale relative aux interventions du Département technique pour les exercices 2019-2025……....**p.35**

17. Adoption du règlement de la redevance communale sur l'utilisation du caveau d'attente pour les exercices 2019-2025……..**p.36**

18. Intercommunale VIVALIA : décisions à prendre à propose des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018…….…..**p.37**

19. Intercommunale IMIO : approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2018…….……**p.42**

20. Intercommunale ORES Assets : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2018…….**p.42**

21. Intercommunale AIVE : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018…….…….....**p.43**

22. Intercommunale IDELUX : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018……..**p.44**

23. Intercommunale IDELUX Projets Publics : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018……....**p.44**

24. Intercommunale IDELUX Finances : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018……....**p.44**

Urgence - Règlement-taxe sur les agences de paris aux courses de chevaux…….....…...**p.45**

<u>Huis-clos</u>

25. Ratification de la désignation d'institutrices maternelles à partir du mois de septembre 2018…….…..**p.52**

26. Ratification de la désignation d'instituteurs primaires à partir du mois de septembre 2018…...**p.54**

27. Ratification des congés accordés aux enseignants pour l'année scolaire 2018/2019……..…**p.58**

28. Ratification de la désignation d'un maître de philosophie et de citoyenneté à partir du mois de septembre 2018……..**p.58**

29. Ratification de la désignation d'instituteurs primaires temporaires pour 2018/2019 ……**p.59**

30. Ratification de la désignation d'un professeur temporaire de seconde langue à partir du mois de septembre 2018……...……..**p.59**

31. Ratification des nominations de puéricultrices pour l'année scolaire 2017/2018 et 2018/2019…….....…**p.59**

32. Ratification des délibérations concernant le personnel……...…..**p.60**

<u>SEANCE PUBLIQUE</u>

\+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
ouvre la séance publique à 19 heures et 10 minutes.

\+ + +

1. TRAVAUX COMMUNAUX : En présence de l'auteur de projet, Monsieur H. PONCIN : Hall des Sports n°1 de la Spetz – rénovations–transformations et extensions : présentation de l'étude en cours.

\+ + +

En présence de l'auteur de projet, Monsieur Henri PONCIN.

\+ + +

Monsieur BALON – Le projet qui va vous être présenté aujourd'hui par Henri et Julie PONCIN est évidemment un projet tout à fait important puisque, comme vous le savez tous, actuellement la phase 1 est en chantier et, pour ne pas confondre, la phase 1 concerne le Hall n°2. Aujourd'hui va vous être présentée la phase 2 mais qui concerne le Hall n°1. Je voudrais d'abord, avant de céder la parole à Monsieur PONCIN, remercier le président de la Spetz, Bernard DAXHELET, parce que depuis 18 années il s'occupe de gérer la Spetz, et c'est à la fois le Hall des sports, des terrains extérieurs mais aussi la piscine. Ça a été un plaisir de pouvoir rénover il y a quelques années la piscine, un autre dossier vient d'être introduit auprès d'Infrasport, et je peux témoigner en tout cas de sa présence lors de toutes les études pour le Hall n°2, et maintenant pour le Hall n°1, avec Joëlle MERVILLE et les équipes du Hall des Sports de la Spetz. Ils ont été présents à de très nombreuses réunions et ce sont eux qui ont initié les réunions avec le Conseil des Utilisateurs. Le Conseil des Utilisateurs a déjà vu les plans, parce que c'est quand même important de répondre à tous leurs désidératas, et on a déjà un accord favorable. Merci vraiment au Président pour sa collaboration. Avec l'architecte Monsieur PONCIN et Julie PONCIN, nous nous sommes rendus plusieurs fois à Namur à Infrasport pour tenter d'obtenir une bonne subsidiation. Jusqu'à présent les projets étaient en petites infrastructures, c'est-à-dire limités à 1.500.000 € avec un subside possible de 75 %. Nous avons réussi à obtenir, ça n'a pas été simple mais c'est fait, que ce projet puisse passer en grande infrastructure. Ça permet d'aller avec une dépense beaucoup plus grande mais qui sera à mon avis bien nécessaire, à la contrepartie que le subside sera plafonné à 60 %. Si aujourd'hui ce projet est présenté, c'est aussi pour avoir l'avis du Conseil communal afin que le projet définitif soit présenté aux alentours du mois de février, au plus tard du mois de mars, pour éviter qu'entre la fin des travaux du Hall n°2, c'est-à-dire normalement en mai-juin 2019, et le départ des travaux pour le Hall n°1, en septembre 2019 mais je n'y crois pas trop. A mon avis ça sera plutôt entre 2019 et 2020, autrement dit en septembre 2020 parce qu'une fois que l'organisation d'un Hall de Sports est mise en œuvre avec tous les clubs sportifs, on ne peut pas arrêter cela au milieu du gué. Voilà à peu près les échéances et c'est dans le cadre de celles-ci, qu'il faut tenir, que l'architecte PONCIN va vous présenter maintenant la 2ème phase de cette rénovation totale qui le mérite bien.

\+ + +

19h15 – Monsieur le Conseiller Georges MEDINGER et Mesdames les Conseillères Joëlle DENIS et Isabelle CHAMPLUVIER entrent en séance.

\+ + +

Monsieur PONCIN – Merci de nous accueillir. Tout d'abord, je pense et j'espère que tout le monde surveille de temps en temps le carrefour de la Spetz et voit grandir le Hall n°2, puisque c'est celui-là qui est en construction. On peut dire que dans les prochains jours, si le temps se maintient, on sera

complètement couvert par rapport aux intempéries puisqu'aujourd'hui on a procédé au placement de panneaux sur la toiture principale qui est terminée. On travaille pour le moment à l'intérieur au niveau isolation et on a procédé vendredi au coulage de la chape isolante dans l'extension. Les travaux avancent gentiment, je ne vous cache pas avec beaucoup de difficultés parce que nous sommes relativement exigeants pour la qualité des travaux. Un petit exemple : on a du recommencer le réseau d'égouttage 5 fois parce qu'il n'était pas satisfaisant au niveau des pentes et je pense que c'est très important dans le cadre d'un bâtiment comme celui-là. Nous allons passer au Hall n°1 et ce qu'il faut savoir c'est que le Hall a un certain âge, a déjà été approuvé complètement avant 2013 et suite à des changements au niveau du personnel d'Infrasports et des responsables Province de Luxembourg, chaque fois qu'on a des remplaçants ils ont chacun leur petite idée concernant l'organisation du Hall. Vous allez voir la dernière version dont nous attendons l'approbation définitive puisque, comme Monsieur BALON l'a dit, nous sommes allés à Namur au mois de mai et nous avions déjà un accord de principe sous réserves de quelques modifications que je vais vous expliquer. Voici le premier slide où l'on montre l'importance du Hall n°1 par rapport au Hall n°2, et où on a aussi indiqué quelles étaient les circulations générales. Vous connaissez tous l'entrée principale, puis le passage vers le Hall n°2 et le passage vers le Hall n°3 qui est le CREA. Vous voyez tout de suite, nous avons utilisé des couleurs pour bien faire percevoir ce que nous avions envie de montrer, que déjà à l'œil le Hall n°1 au point de vue superficie est quasi le double du Hall n°2. Le Hall n°1 dans sa situation existante, où vous avez l'entrée principale qui est toujours là où elle est actuellement, et on montre les accès vers le sous-sol car ça a une importance pour la gestion du futur Hall parce que le Hall n°1 pourra aussi être un support au niveau des vestiaires pour le Hall n°2. Il y a aussi un impératif pompier que l'on situera lorsqu'on aura le slide conséquent pour cette partie-là. Voilà encore le sous-sol qui vous montre dans l'encadré bleu les locaux techniques, et vous voyez en rouge qu'on passe par les escaliers qui sont du côté de la partie technique. On longe ensuite la partie avant de la tribune des gradins, parce que vous allez voir que dans le nouveau projet le passage pour atteindre les nouveaux locaux se fera le long de la façade arrière pour différentes raisons. Un autre souci est que pour le moment la salle polyvalente côté gauche du sous-sol est actuellement obturée au niveau accès quand on vient du côté des locaux techniques. Dans les discussions que nous avons eues justement avec Infrasports il fallait pouvoir générer un passage et un accès vers le Hall n°2 dans le cas où des vestiaires complémentaires devraient être nécessaires aux activités du Hall n°2. Il faut bien saisir cette problématique dans l'articulation des circulations. Voilà l'étage 1 que beaucoup d'entre vous connaisse, où on a un problème avec les entrainements des arts martiaux, et où on a des locaux personnels au-dessus de la cafeteria. Pour les arts martiaux on était limité tant en hauteur qu'en dimension, on a donc dû revoir cette partie. Ce qui est aussi très important à savoir, c'est qu'au niveau d'Infrasports on nous demande pour ce Hall-là de faire un Hall qui soit vraiment optimalisé pour les PMR à tout niveau, que ce soit circulation, appareils ou accessoires. Voilà la toute dernière salle à l'étage 2 du Hall n°1 où on a déjà mis des tables pour le tennis de table. Les précédents responsables d'Infrasports nous avaient demandés d'éliminer cette surface-là, mais c'est quand même une surface supérieure à 100 m² qui est quand même utilisable pour certaines activités sportives ou assimilées. Voici les deux Halls accouplés si on peut dire, pour lesquels nous nous sommes aussi battus parce qu'il faut savoir que lorsqu'on a fait le premier projet, que le Hall 1 était terminé dans une autre version, Infrasports nous a demandé de rendre un hall opérationnel sur le temps que l'on faisait les travaux dans l'autre. C'est pour cela que nous avons commencé par le Hall 2 en gardant le Hall 1 opérationnel, et on ne voulait pas avoir des passages entre les Halls 1 et 2. Je vais vous expliquer dans les slides qui vont vous être présentés que nous sommes parvenus à faire comprendre aux gens d'Infrasports que ce serait quand même dommage de ne pas avoir des passages du Hall 1 vers le Hall 2 en fonction des activités qui pourraient s'y dérouler, et qu'on aurait été obligés de sortir à l'extérieur du Hall 1 pour entrer dans le Hall 2. Il a fallu débattre et bien motiver pourquoi on voulait qu'il y ait des connexions utiles en fonction des agrandissements. Vous voyez donc apparaitre sur la gauche le Hall n°2 qui est en volumétrie quasiment terminé sur le site, et vous voyez que nous nous raccrochons à la partie où vous avez la flèche, avec le Hall n°1 pour avoir des connexions par rapport aux locaux extérieurs aux grandes salles. On pourra toujours avoir accès aux locaux secondaires du Hall n°2 à

partir du Hall n°1 et vice-versa sans devoir nécessairement aller dans les grandes salles, pour une gestion de nettoyage. C'est quand même très important dans la gestion des halls aussi, il faut qu'on pense et qu'on réfléchisse à cette problématique de circulation, de nettoyage et d'utilisation maximaliste des locaux. Vous allez me demander « Pourquoi l'entrée principale déplacée et pourquoi avoir précisé 'entrée joueurs'» ? Et ben c'est un impératif d'Infrasports qui est très discutable. Ayant arbitré pendant de très nombreuses années en basketball on nous oblige, alors qu'on ne le voit pas nécessairement dans toutes les nouvelles salles qui se construisent, de séparer les liaisons spectateurs et joueurs. On veut donc que les joueurs entrent d'un côté et les spectateurs supporters d'un autre. Dans la situation, pour ne pas démolir complètement le Hall n°1 et conserver tout ce qu'on pouvait, le choix a été fait de prévoir les entrées joueurs du côté des vestiaires qui vont être réhabilités, et l'entrée principale au milieu de l'ensemble des nouvelles extensions. Sur le plan urbanistique, quand nous en avons discuté à l'époque avec Monsieur AUBERTIN, il aimait bien la cascade qu'on a au niveau de la façade et l'entrée principale apparaissait quand même comme une dominante par rapport aux autres entrées. Pour les sous-sols vous voyez déjà des indications au niveau du Hall 1. L'accès existant du sous-sol va être conservé et amélioré parce qu'il doit être renversé et modifié car on se trouve sur un mur aveugle, sans place. Il fallait donc prévoir un accès nouveau de l'autre côté qui pouvait être en liaison direct avec le Hall n°2 où vous voyez apparaitre une petite porte ouvrant simple comme ça, lorsqu'il y avait des activités proprement dites au Hall n°1, les personnes qui les utilisaient, les joueurs et les activités sportives nécessitant des vestiaires sous les gradins, ne devaient pas passer au travers de toute la grande salle pour pouvoir se rendre dans le Hall n°2. C'est comme ça que nous avons trouvé une solution, vous verrez le plan avec les vestiaires après, de pouvoir créer un escalier de ce côté-là et en modelant parce que dès que les spectateurs vont entrer dans le Hall n°1, ils auront un escalier que vous voyez sur la gauche et une nouvelle galerie avec les perspectives. Ensuite sur la droite il y a tous les locaux utilitaires, un bureau, un ascenseur, des sanitaires importants parce qu'il faut savoir qu'au niveau du Hall 1 actuel il n'y a que deux sanitaires. On a un sanitaire homme, un sanitaire dame mais pas de PMR. On a donc augmenté les sanitaires aussi à la demande d'Infrasports et ça a aussi fait l'objet de beaucoup de discussions parce que les responsables d'Infrasports ne voulaient pas de sanitaires à l'étage. Les nouveaux responsables ont accepté qu'on revienne à la solution plus logique d'avoir quand même des sanitaires tout près de la cafeteria à l'étage supérieur, et à ce moment-là l'ascenseur servira pour les personnes PMR. De l'autre côté vous voyez toute la distribution dans les vestiaires actuels, et sur le plan carcasse, les vestiaires actuels seront là mais ils vont être entièrement rénovés. Il y a donc deux vestiaires qui sont prévus aussi pour les PMR, et je rassure encore une fois tout le monde puisqu'il y a eu une intervention d'un cabinet ministériel où certains doutaient sur le fait que nos portes ne permettaient pas aux chaises roulantes de passer. Et bien nous avions conçu les portes en tenant compte même du matériel sur base des Américains, où le basketball est plus développé que chez nous, on a donc pris les chaises maximales ici. Il faut savoir que si on décide de prendre une chaise roulante dans des halls comme ça, on peut avoir des chaises qui ont un empattement global de 35 ou 40 centimètres, et d'autres qui ont 60 centimètres, donc on a pris la moyenne. Tous les locaux PMR sont accessibles aux PMR même en chaise roulante, ce qui était un élément très important en tout cas lors des dernières réunions. Vous allez avoir un zoom sur les sanitaires publics, donc lorsqu'on rentre dans le nouveau hall vous voyez encadré en rouge un bureau d'accueil parce qu'il y a aussi de petits locaux pour des cours de gymnastique des écoles communales. Les professeurs demandaient à avoir un local pour qu'ils puissent travailler le temps que les enfants étaient pris en charge par les responsables des cours sportifs. On a donc à chaque fois trouvé la solution des petits bureaux polyvalents, car le jour où on a besoin de faire un guichet pour une manifestation sportive, ce local-là pourra servir aussi. L'extension comme vous voyez là à partir de la droite, où vous voyez des flèches vertes, ce sont tous des rangements. On nous a demandé de travailler avec des portes sectionnelles comme on voit maintenant dans beaucoup de maisons d'habitation pour faciliter les accès, les rangements, etc. et inviolables. Vous avez le zoom plus important qui vous montre les vestiaires avec le PMR et vous voyez comment est distribué le hall d'entrée, le petit bureau avec son guichet dans le premier hall. On a à chaque fois doublé les halls pour que ce soit performant sur le plan thermique, pour ne pas dépenser inutilement de l'énergie et

pour limiter les pertes de chaleur. L'ascenseur est situé entre le bureau et le bloc sanitaire. Nous sommes là au rez-de-chaussée où il y a les sanitaires hommes et dames, et on a réalisé dans l'angle supérieur droit de l'encadré un WC PMR aux normes actuelles et dans les dimensions qui sont souhaitées par tous ceux qui sont concernés. Nous voilà avec les vestiaires des sous-sols, de nouveau les flèches montrant les accès et vous voyez que nous avons renversé puisque le passage pour accéder aux locaux actuels, où il y avait des sanitaires, des rangements, etc., était le long du long mur que vous voyez en gris et était du côté intérieur du hall. Pour des questions de sécurité, pour pouvoir aller chercher la lumière du jour et pour ne pas devoir systématiquement mettre en route l'éclairage même si nous le mettrons avec un système automatique, c'est plus sécurisant que d'être dans un couloir tout noir. Les quatre vestiaires et les deux vestiaires arbitres, vous le verrez en coupe, ont donc été réalisés, également les locaux techniques que vous retrouvez en bleu, et un local en vert qui est appelé 'casier'. Infrasport considère que certaines personnes viennent avec leur bahut et autre, c'est donc pour pouvoir mettre leurs affaires dans des vestiaires sous clé, comme ça ils ne sont pas obligés de repartir avec. C'est une nouvelle demande qui est formulée par Infrasports, voilà donc la situation avec la modification de l'escalier. Lorsqu'on est au pied de l'escalier, on est devant une porte et directement là où il fait clair, si on veut pendant la journée, avec un couloir pour faire aussi une économie au point de vue de l'énergie électrique. Dans les vestiaires arbitres il y a à chaque fois un sanitaire, un banc, un lavabo et une douche. Vous verrez aussi qu'on a dû avoir de l'autre côté pour le hall 2 un local vestiaire qui sert aussi de local anti-dopage, que l'on a aussi dans le hall n°1 sous l'avant-droit. Dans l'étage prévu vous voyez qu'en gris sur le côté gauche un about de l'escalier d'accès qui représente une galerie que l'on va mieux vous présenter sur la perspective. Vous avez le long couloir à l'étage 1, de l'escalier ou de l'ascenseur sur la droite, et vous avez de nouveau un bureau rangement, l'ascenseur, les sanitaires, et puis un local réserve tout près de la cafétéria. On vous montrera avec des vues intérieures les prises de vue de la cafeteria vers la grande salle, et on crée un nouvel accès à l'étage 2, à l'endroit indiqué en rouge. Vous remarquez un nouvel encadré bleu qui est tout simplement l'extension de la zone des arts martiaux, de façon à ce qu'il y ait une plus grande sécurité et que l'on n'ait pas les limites des aires de jeux ou de sport contre un mur. On a donc agrandit et c'est toute une partie qui va être mise sur pilier pour ne pas perdre des places de parking en dessous. C'est le projet des abords qu'il faudra concrétiser avec l'architecte qui s'en occupe. Nous vous montrons là le passage au niveau de l'étage, comme dans la partie du hall 2, et vous voyez la flèche rouge à double sens où il y a justement un local polyvalent avec des bureaux. Quand on va utiliser le Hall 2, tant que la cafeteria ne sera pas en route au niveau du Hall 1, ce local polyvalent pourra servir de cafeteria d'appoint. Mais après il faudra voir l'organisation avec les clubs. Les petits carrés noirs que vous voyez sur la gauche de cet encadrement bleu, on les voit depuis aujourd'hui et ce sont les prises de lumière pour les vestiaires et les locaux qui étaient aveugles au niveau du rez-de-chaussée de l'extension. Quand le Hall 1 sera opérationnel, cette zone dans le Hall 2 pourra servir de salle de réception pour VIP, etc. en fonction des manifestations qui seraient organisées. Vous voyez en rouge dans le slide qui a été agrandit, qu'en sortant de l'ascenseur où il y a le gros rond rouge, vous pouvez aller à gauche ou à droite. On vous montre que par ce passage-là, lorsqu'on aura la jonction entre les deux, on peut repartir vers l'escalier qui vient du rez-de-chaussée du Hall 2 jusqu'à l'étage, et ce n'est pas un ascenseur qui va être mis en place là mais une chaise comme on voit maintenant. La personne handicapée pourra s'asseoir sur la chaise et sera élevée à l'étage. Pour les marques, peu importe laquelle du moment que le matériel soit fiable et qu'il réponde à ce qu'on doit avoir. On a resitué ici les extensions, on monte la passerelle nouvelle et la passerelle existante pour que chacun l'imagine dans le hall. Voici un détail sur la salle des arts martiaux : il y a 6 mètres sur 6 mètres pour les judokas et 8 mètres sur 8 mètres pour les zones de sécurité. Voilà l'organisation de la cafeteria, en montrant qu'on a essayé d'avoir beaucoup de prises de lumière venant de l'extérieur, et aussi beaucoup de baies vitrées pour pouvoir voir les activités sportives. Vous voyez la cafeteria avec son bar, pour laquelle on a eu l'idée, et ça a été bien vu au niveau d'Infrasports, de la concevoir pour qu'on puisse quand même y passer quand elle n'est pas à destination de cafeteria. Pour éviter les vols et autres, et c'est une demande des clubs aussi, les deux grands côtés de la cafeteria seront fermés par des volets quand elle ne sera pas occupée, un peu comme nous avons fait quand on a transformé l'Adeps. Ça marche

très bien, il n'y a jamais eu un vol donc cette formule-là, qu'on avait au départ envisagée ouverte mais en discutant avec les gens d'Infrasports ils ont trouvé que c'était plus intéressant de fermer, permet de garder la circulation principale à l'étage qui donne toujours vers l'aire de jeux, que ce soit l'ancienne ou la nouvelle. Vous voyez aussi qu'il y a une réserve qui pourrait servir de petite cuisine au cas où. On revoit le WC PMR en tenant compte de la place qu'on avait pour ne pas nous obliger à refondre tout le projet, ce qui permet de faire un WC avec les entrées discrètes par rapport à la circulation, et vous voyez qu'on a fait un petit décrochement. Vous avez donc le WC PMR qui serait aussi pour les dames, le WC homme à côté, et nous n'avons pas mis les entrées donnant en plein dans la circulation. Nous allons vous montrer comment va se positionner le nouvel escalier allant à l'étage tout au-dessus. Pour ceux qui ont connu le premier projet il y avait un ascenseur qui desservait tous les niveaux, mais au fil du temps, avec les représentants d'Infrasports, nous avons dû modifier cette idée et on a donc recréé l'escalier. Les élévations des façades, dessinées comme elles sont, apparaissent en relief pour le moment. Voilà la coupe où vous voyez apparaitre le volume des nouveaux vestiaires sous les gradins. Vous voyez aussi la galerie en gris, et devant celle-ci il y a un grand mur en béton avec un goal de handball par exemple, en tenant compte que de la galerie il y aura aussi des vues vers le Hall n°2. Ça permet de créer avec ce mur en béton des protections quand il y a du mini foot par exemple. Sur la gauche vous voyez apparaitre la volumétrie de la cafeteria et le rangement en dessous. Vous voyez dans l'autre coupe longitudinale toutes les fenêtres du cheminement de la cafeteria et de son chemin d'accès, toutes les portes sectionnelles pour l'entrée dans les rangements et puis vous voyez le profil sur le côté de la salle d'arts martiaux. Voilà l'aspect que nous avons voulu donner au Hall qui, du côté de l'urbanisme en tout cas, a reçu déjà dans toutes les étapes vécues des avis favorables jusqu'à maintenant. Vous voyez ici où débute la galerie, puis le fameux mur, et ça aboutit dans les gradins à droite, comme ça les spectateurs ne sont pas en contact avec les joueurs. Voilà l'aspect des fenêtres et des vues de la cafeteria vers la grande salle et des cheminements, l'ancienne galerie qui est conservée avec ses piliers et aussi une petite idée de l'organisation de la cafeteria. Je pense que c'est quand même intéressant de savoir qu'avant les travaux, le Hall n°2 est de 982,39 m², surface au sol des extensions 273 m², surface au sol après travaux 1.256,12 m², et la surface maximale de l'aire de jeux, donc de la grande salle, est de 857,16 m². Le Hall n°1 est de 125 m² au sol, il y a des extensions pour 499 m², une surface après travaux de 2.224 m², et tenant compte de la typologie de la salle on a 994,89 m² d'utiles de la grande salle pour les activités. La surface totale au sol des Hall 1 et Hall 2 après travaux est de 3.751 m², je pense que ce n'est pas rien. Sur base d'une estimation qui a déjà été faite en 2017, mais en faisant attention à nos législateurs qui font beaucoup bouger les lois sur le PEB et autres, ce qui est très embêtant dans des dossiers de marchés publics parce que ça change d'une année à l'autre, il faut compter à peu près 3.000.000 € hors TVA et hors frais, dont une partie technique spéciale de 600.000 €. Voilà ce que devraient être, s'ils sont bien réalisés, les halls dans quelques temps.

Monsieur KARENZO – Je suis bien content que ce projet aboutisse enfin car Arlon a besoin d'infrastructures dignes de ce nom. Comme l'a dit Monsieur BALON, on espère que ce Hall 1 puisse commencer en septembre 2020, ce qui veut dire qu'on l'utiliserait encore au moins pendant presque 2 ans. Dans sa configuration actuelle le sol est vraiment très très glissant et même dangereux. Est-ce que vous savez s'il y a moyen de faire un traitement sur le sol actuel pour que ce soit un peu moins dangereux?

Monsieur BALON – Le sol est du lino liège, donc je ne vois pas très bien quel traitement, à moins que Monsieur PONCIN ait une réponse?

Monsieur PONCIN - C'est déjà un débat qu'on a eu quand on l'a remplacé, après le fameux bolide que l'on a eu pendant des années. Ce n'est pas évident du tout parce que c'est le genre de produit qui s'auto-use à l'emploi et c'est le problème. Je pense que vous avez raison et je connais ce hall depuis longtemps. Il y a beaucoup d'humidité et nous avons découvert, mais je ne voulais pas vous ennuyer avec ça aujourd'hui, que les pieds des portiques étaient pourris du côté carrefour de la Spetz. On a

déjà fait des relevés et passé des heures parce que je voulais voir exactement ce qu'il en était, mais si vous allez voir le hall, vous verrez qu'il y a plusieurs portiques notamment dans la partie gauche à partir de la porte qui donne sur l'accès principal, où on prend le bois en main. Il va donc falloir qu'on prête attention mais je pense que je vais attendre quelques semaines ou début de l'année, pour voir avec les responsables communaux ce qu'on pourrait prendre comme mesures provisoires pour limiter d'abord la dégradation, car on va devoir mettre des sabots et ce n'est pas évident du tout d'aller glisser des sabots en dessous de portiques qui, d'un autre côté, sont encore en très bon état. Il n'y a pas de paradoxe dans ce que je dis, le pied est pourri mais tout le dessus est encore très bon. Il faut effectivement trouver une solution et je pense que s'il y avait moins d'humidité, on aurait un sol qui serait moins glissant. Mais votre remarque est pertinente, on a découvert ce problème d'humidité après coup en cherchant parce qu'on n'arrivait pas à reconstituer la paroi. Il faut savoir que les plans que nous avons retrouvés qui datent de la construction du bâtiment, la construction n'est pas conforme aux plans qui ont été établis à l'époque. Merci au service des Travaux qui nous a aidés à démonter et refaire parce qu'on a dû rechercher les éléments de structure. Mais là c'est vrai qu'il faudrait tenir cela à l'œil et trouver une solution parce que pendant deux ans ça risque de se dégrader encore plus fort et il ne faudrait pas qu'un pied bouge.

Monsieur BALON - On ne peut donc qu'accélérer la demande de subsides.

Monsieur SAINLEZ - J'ai deux petites questions. Par rapport aux gradins, vous avez montré le gradin existant tel qu'il est maintenant. Est-ce qu'il y a la possibilité de mettre des gradins amovibles en face en cas d'événements plus importants qui pourraient être rangés dans les rangements que vous avez justement présentés là? La deuxième question est par rapport au mur en béton que vous avez présenté. Je me demandais honnêtement l'utilité et s'il était utile d'avoir un mur en béton à cet endroit?

Monsieur PONCIN - De toute façon, pour tenir la galerie, qui ne fait pas un mètre donc on ne peut pas mettre de porte-à-faux sur console, on a besoin de mettre des piliers et, puisqu'on est derrière une surface avec un goal qui est l'exemple, autant faire le mur en béton qui peut servir pour de l'escalade éventuellement. Pour les gradins, votre question est d'actualité car le Collège vient de me confier l'étude de tous les équipements des deux halls. Pour le hall n°2 on va déjà prévoir des tribunes amovibles parce qu'il y a de la place pour le mettre, et je m'étais dit que, tenant compte de la place qu'on a là, on pourrait regarder éventuellement pour mettre aussi l'une ou l'autre tribune amovible que l'on peut replier après les manifestations. Ça aurait un avantage parce que, dans le cadre de petites activités et avec des jeunes, on peut couper les deux halls en deux. On pourrait donc avoir une petite tribune amovible qui serait utile d'un côté ou de l'autre, et la même chose dans le hall n°2. Il faut savoir que je n'ai pas envie d'ouvrir des baies intérieures entre les deux halls uniquement pour pouvoir passer des tribunes amovibles, mais nous n'avons pas encore la réponse et je dois voir le spécialiste la semaine prochaine. Il faut essayer de voir s'il n'y a pas un modèle qui peut convenir pour utiliser les baies qui existent.

Monsieur LAQLII – Vous ne trouvez pas que le mur derrière le goal est un peu dangereux pour ceux qui jouent au foot?

Monsieur PONCIN – Là aussi, quelqu'un peut éventuellement se blesser. J'ai une réponse qu'on a utilisée dans beaucoup de salle : on peut toujours prévoir une hauteur limitée d'environ 2 mètres, pas le système de prendre les anciens tapis de judo et de les mettre sur le mur. On retient votre remarque qui est pertinente.

Monsieur LAQLII – Au niveau du sol, est-ce qu'on reste sur la même nature ou est-ce qu'on va passer au parquet?

Monsieur PONCIN – Vous allez avoir du parquet pour les deux salles.

Monsieur LAQLII - Pour les joueurs de basket et de foot, chacun sa préférence donc c'est pour ça que je pose la question.

Monsieur PONCIN - Je l'ai dit tantôt, j'ai arbitré pendant 27 ans en basketball et j'ai vu beaucoup de salle. Où je fatiguais le plus, c'était à l'Adeps ici à Arlon, et où je me fatiguais le moins c'était dans la salle de la brasserie d'Alken qui était une salle avec un parquet en chêne. Je m'étais donc dit, puisqu'on avait ce projet, que lorsqu'on réaliserait les nouveaux revêtements de sol des halls, on irait vers le parquet. Le parquet évolue énormément, on est encore en grosse discussion même sur la table du Collège, pour qu'on puisse avoir le premier parquet en Belgique système américain, au même prix que le parquet que nous avons déjà prévu. J'ai la documentation technique mais je n'ai toujours pas de demande de l'entrepreneur malgré qu'il y ait eu plusieurs demandes. Cependant, ce qu'il propose comme revêtement parquet, ce serait vraiment intéressant mais je ne sais pas en dire plus maintenant. De toute façon ce sera le parquet prévu ou, en fonction de ce qui sera décidé avec le Collège, les clubs et les responsables du Hall, peut-être un autre type de parquet qui pourrait avoir une pérennité plus grande que celle que l'on prévoit. Je sais qu'il y a une bataille, les coups de téléphone n'arrêtent pas, mais j'ai un marché public et il me faut un document clair, net et précis qui me dit que ce qu'on nous propose est aussi bon, si pas meilleur, que ce qu'on a prévu.

Monsieur LAQLII – J'avais posé une question avant sur le local en-dessous des gradins qui était occupé par le club de jeu d'échecs Latouramat. Les enfants n'y allaient plus parce que le local était très humide et pas aéré. Est-ce que ce club va continuer à avoir un local après les travaux?

Monsieur BALON – On posera la question au président de l'asbl à ce moment-là. Il y a toujours une solution de rechange pour le club d'échecs qui est d'aller dans le troisième espace au fond, plus petit, où il y a toujours des heures de libre.

Monsieur PONCIN – Il faut dire aussi que, parce qu'on a des locaux qui sont enterrés là-bas sous les gradins, le système de ventilation va reprendre tous les locaux aussi, ce qui assèchera l'humidité. Je compte aussi prévoir dans les travaux de faire vérifier toute l'étanchéité du mur à l'extérieur, comme nous sommes dans les locaux enterrés et que c'est un bâtiment qui a quand même un certain âge. Mais là il faudra qu'on ouvre et qu'on fasse attention parce que lorsqu'on va faire le Hall n°1, on va avoir le Hall n°2 à évacuer au niveau égouttage. Pour le moment, on vient de faire le Hall n°2 avec tous les ennuis qu'on a eus pour faire un réseau d'égouttage convenable, on passe par le Hall n°1. Le nouveau réseau d'égouttage sera donc moins à l'arrière parce qu'on aura moins d'appareils, mais surtout devant parce que le réseau d'égouttage actuel en façade du Hall n°1 est à 2 mètres de la façade. Pas question de laisser le réseau d'égouttage en dessous des bâtiments. On va l'écarter et venir à l'extérieur. Nous avons fait toutes les vérifications de niveau et nous sommes donc très bons. On pourra donc faire ce réseau d'égouts avec une chute assez importante pour aller dans une chambre de visite qui est dans la partie trottoir très profonde de la piscine.

Monsieur BALON – Je vous rassure, nous trouverons une solution ici.

Monsieur MEDINGER – Comme je vois, le bâtiment a une grande superficie de toiture. Est-ce qu'il est envisagé des panneaux photovoltaïques pour l'alimentation électrique? Je sais bien, ils sont peut-être mal orientés du fait qu'ils sont orientés Est-Ouest.

Monsieur PONCIN - Actuellement, non, mais les études sont toujours en cours. On a fait les études pour le Hall n°2 mais les résultats n'étaient pas hyper performants. C'est vrai qu'on voit du photovoltaïque partout mais il y en a aussi qui ont beaucoup de problèmes. C'est très bien mais maintenant qu'il faut entretenir et renouveler, il y a des portefeuilles qui disent non.

Monsieur MEDINGER - C'est surtout au vu de la grande superficie donc ça pourrait être productif.

Monsieur BALON – Oui, mais ça ne sert à rien de mettre du photovoltaïque si ça ne correspond pas à la totalité des besoins. La politique que nous avons menée ici depuis une quinzaine d'années est de mettre du photovoltaïque, des chaudières à condensation, des puits canadiens, etc. partout où cela avait un intérêt certain. Comme le dit Monsieur PONCIN ici, on n'est pas encore totalement convaincu de l'intérêt. Un second élément est que pour le photovoltaïque, par rapport aux subsides Infrasports, il faut aller chercher des subsides du côté UREBA. C'est donc un autre subside qui est nettement moins important puisque c'est de l'ordre de 30 %. Il faut vraiment faire un calcul de rentabilité pour l'espace car ça ne va pas produire de la chaleur, ça peut nous aider pour l'électricité, or il y aura du LED partout. Monsieur PONCIN et le Service Technique Provincial, que l'on a encore vu aujourd'hui d'ailleurs, sont en train de faire les études pour voir si c'est réellement rentable, et à ce moment-là le prochain Conseil et le prochain Collège décideront. C'est un plus.

Monsieur PONCIN - Les solaires thermiques sont déjà prévus sur le Hall n°2, et ont d'ailleurs été mis en place aujourd'hui.

Monsieur BALON - Le solaire thermique est beaucoup plus important et intéressant parce qu'il y a une forte consommation pour les douches.

Madame SAUCEZ – Est-ce que vous avez pensé à un système de récupération des eaux de pluie pour les chasses d'eau et le nettoyage?

Monsieur PONCIN – C'est une bonne question mais qui n'a jamais été mise sur la table. Le problème est qu'on travaille encore en conservant une grande partie de l'existant. La partie impétrant, sans m'en départir puisqu'on fait la coordination, c'est au niveau du service technique mais je pense qu'on peut poser la question de savoir si ce serait rentable de le faire. Je ne peux pas vous le promettre aujourd'hui, exactement comme les autres études techniques qu'on avait faites et comme Monsieur BALON vient de parler. Ce problème de panneau de récupération, déjà en son temps lorsque nous avions travaillé sur la piscine de Virton avec des ingénieurs allemands, ça avait aussi été supprimé car ce n'était pas rentable.

Monsieur MAGNUS - Pour les douches et les toilettes ça serait peut-être intéressant de revoir.

Monsieur BALON – Pour ce qui est des eaux de pluie, il est vrai que le problème n'est pas d'amener mais d'entretenir, on l'a fait dans l'un ou l'autre espace et heureusement que le Département technique est là parce que ce n'est pas aussi simple que ça a réglé techniquement. S'il est vrai qu'il y a une obligation de la part du CoDT et qu'il y en ait une pour ce type, on le mettra bien évidemment. On va donc vérifier cela par rapport au CoDT.

Monsieur PONCIN - Tous les permis qui ont été délivrés n'évoquent pas ce problème-là, et il y a déjà eu quelques permis.

Madame SAUCEZ - Quand on voit la canicule qu'on vient d'avoir, avec la restriction pour l'utilisation.

Monsieur PONCIN – Je sais que cette canicule est méchante à tout point de vue. Si vous saviez le nombre de maisons qui se fracturent parce qu'il fait trop sec.

Monsieur MAGNUS - Peut-être que la réflexion peut continuer à avoir lieu en tout cas.

Monsieur PONCIN – On va en parler à la prochaine réunion générale avec la DST pour voir un peu ce qu'ils en pensent.

Monsieur KARENZO – Vous avez dit que vous ne saviez pas encore quel serait le type de parquet pour le revêtement. Ce ne sera pas automatiquement le même que dans la salle 2 ?

Monsieur PONCIN – Un parquet hêtre est prévu et, pour moi, il faut le même. On ne peut pas avoir une typologie de parquet différente en ayant deux halls adjacents contigus, surtout pour des clubs qui sont dans des championnats officiels. Je pense qu'il faut une unité au niveau du revêtement de sol.

Monsieur MAGNUS – C'était une présentation, il n'y a pas de vote. Merci à vous Monsieur PONCIN et à votre fille.

2. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 22 octobre 2018.

3. ADMINISTRATION GENERALE : Communication d'ordonnances de police de règlementation de la circulation

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 11 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules chemin du Bois des Paresseux, Quartier de l'Europe, Carrefour de la Spetz (pharmacie Denis), avenue de Longwy (pont SNCB), rue Godefroid Kurth, rue des Déportés, rue du Moulin à Huile, rue des 4 Vents, N4 garage Picard et retour vers le rond-point de la Knipchen, rue Pforzheim, rue de la Dyme, rue Henry Elsen, rue des Ecoles, Centre du village : rue de la Bataille et rue Elterwée, rue Jean Feller, rue de la Gauche, en date du 11.10.2018 à 07h00 au 02.11.2018 à 18h00, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de curage et inspection télévisée du réseau d'égouttage.

- Le 11 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Scheuer, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de container, en date du 10.10.2018 à 08h00 au 09.11.2018 à 17h00.

- Le 11 octobre 2018 : autorisant un lissage de béton (intérieur habitation) rue de Waltzing à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de ces travaux, en date du 09.10.2018 à 07h00 au 10.10.2018 à 07h00.

- Le 11 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Gazomètre, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de vide-maison, en date du 09.10.2018 à 08h00 au 11.10.2018 à 18h00.

- Le 11 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue de la Gare, 10 à

Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 16.10.2018 à 09h00 au 16.10.2018 à 14h00.

- Le 11 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue d'Arlon, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câble en date du 10.10.2018 à 08h00 au 24.10.2018 à 17h00.

- Le 12 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Dispensaire, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 16.10.2018 à 08h00 au 16.10.2018 à 14h00.

- Le 12 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue du Ruisseau à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la kermesse de Waltzing et un bal, en date du 16 octobre 2018 de 08h00 au mercredi 25 octobre 2018 à 18h00.

- Le 12 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Léopold (deux premières rangées rectangle Parc Léopold) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du Food Trucks Arlon, en date du 27 octobre 2018 à partir de 11h00 jusque 19h00.

- Le 12 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules au carrefour de la rue de Bitburg et rue du Lavoir à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'ouverture en trottoir pour branchement de câbles haute tension, en date du 15.10.2018 à 07h00 au 16.10.2018 à 18h00.

- Le 12 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Vicinal à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de voirie, en date du 15.10.2018 à 07h00 au 12.07.2019 à 18h00.

- Le 12 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 15.10.2018 à 08h00 au 25.10.2018 à 18h00.

- Le 12 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie, en date du 15.10.2018 à 07h00 au 15.11.2018 à 18h00.

- Le 12 octobre 2018 : autorisant un dépôt de chantier à la rue de Viville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réhabilitation de chemin en dolomie pour le compte de la ville d'Arlon, en date du 12 octobre 2018 à 12h00 au 19 octobre 2018 à 18h00.

- Le 15 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Place Camille Cerf, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 13.10.2018 à 08h00 au 13.10.2018 à 18h00.

- Le 15 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules aux dates et endroits ci- après :

à la rue Hamélius, 90 à Arlon, pour des fouilles en trottoir du 11.10.2018 au 19.10.2018, à Heinsch, rue de Toernich,132 pour des traversées de voiries du 17 au 30.10.2018, à Arlon, à la rue de la Synagogue, 33 pour des fouilles en trottoir du 17 au 25.10.2018, à Bonnert, rue du Vicinal 125 pour des traversées de voirie du 18.10.2018 au 07.11.2018, à Bonnert, rue du Vicinal, 108 du 18 au 26/10/2018, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz pour Ores.

- Le 15 octobre 2018 : réglementant une zone de dépôt de chantier à la rue Paul Reuter à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie, en date du 15.10.2018 à 07h00 jusque fin de chantier.

- Le 15 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Gazomètre, 8 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide maison, en date du 13.10.2018 à 08h00 au 13.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à l'avenue de Mersch, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 15.10.2018 à 09h00 au 26.10.2018 à 14h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue Jean l'Aveugle à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une nacelle, en date du 11.10.2018 à 07h00 au 12.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à l'avenue Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 27.10.2018 à 08h00 au 27.10.2018 à 12h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue d'Udange 62NC et rue Friddericht, 19 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique d'Ores, en date du 22.10.2018 à 08h00 au 26.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : autorisant le placement d'un container à la Grand Rue, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un container, en date du 15.10.2018 à 08h00 au 25.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 15.10.2018 à 08h00 au 25.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à la rue des Tilleuls, 214 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement particulier, en date du 16.10.2018 à 08h00 au 19.10.2018 à 17h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons et la circulation et le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.10.2018 à 08h00 au 29.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 44 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 16.10.2018 à 12h00 au 16.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Porte-Neuve au niveau du n°10 et rue de la Vierge Noire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de nacelle, en date du 15.10.2018 à 07h00 au 24.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Porte-Neuve du n°10 et rue de la Vierge Noire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de nacelle, en date du 15.10.2018 à 07h00 au 24.10.2018 à 18h00 sauf les jeudis.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Paul Reuter, parking à l'ancien bureau de police côté Fortis à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage, en date du 17.10.2018 à 07h30 au 17.10.2018 à 12h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Jean, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux intérieurs, en date du 26.10.2018 à 07h00 au 26.10.2018 à 19h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme, 22 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de nettoyage de façade, en date du 19.10.2018 à 19h00 au 20.10.2018 à 20h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Caserne, 28 à Arlon, et rue du Marais à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.10.2018 à 07h00 au 28.10.2018 à 21h00 et du 03.11.2018 à 07h00 au 04.11.2018 à 21h00 (pour les deux adresses).

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marché au Beurre, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.10.2018 à 08h00 au 10.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue François Boudart, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide maison, en date du 20.10.2018 à 08h00 au 20.10.2018 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules au Jungebësch au départ de l'entrée du terrain de football jusqu'au deuxième chemin VITA – Freylange à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du VTT Relais Freylange 2018 au profit de la Clairière d'Arlon 2018, en date du 04.11.2018 de 06h00 à 24h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Frassem, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 17.10.2018 à 08h00 au 17.10.2018 à 16h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint Jean en face du n°2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 27.10.2018 à 08h00 au 28.10.2018 à 20h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue du Marché au Beurre au niveau du n°23 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 16.10.2018 à 11h00 au 26.10.2018 à 20h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Paul Reuter sur le parking de l'hôtel de Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 29.10.2018 au 31.10.2018 de 07h00 à 18h00, du 05.11.2018 au 09.11.2018 de 07h00 à 18h00, du 12.11.2018 au 16.11.2018 de 07h00 à 18h00, du 19.11.2018 au 23.11.2018 de 07h00 à 18h00.

- Le 16 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Seymerich à son croisement avec l'avenue du 10ème de Ligne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'entretien au niveau des antennes, en date du 18.10.2018 de 07h00 à 19h00.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue des Croix du Feu, rue du Vélodrome, Chemin de Weyler, rue de Schoppach, à l'avenue du Bois d'Arlon, rue des Bruyères à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 22.10.2018 à 08h00 au 31.12.2018 à 18h00.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Zénobe Gramme, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement de fibre optique, soufflage de fibres, en date du 20.10.2018 à 08h00 au 31.10.2018 à 18h00.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Marché au Beurre, 10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 10.11.2018 à 08h00 au 10.11.2018 à 18h00.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la Place de l'Yser, rue de Schoppach et Parc des Expositions à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles de sondage – pose de câble de fibre optique dans des tuyaux existants, en date du 12.11.2018 à 08h00 et du 30.11.2018 à 18h00 (2 jours de travaux).

- Le 18 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Neufchâteau 70 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 22.10.2018 à 08h00 au 31.10.2018 à 17h00.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des piétons à la rue Léon Castilhon, 3 à Arlon, et Grand Place 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un

déménagement, en date du 17.11.2018 à 13h00 au 17.11.2018 à 18h00.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de la Source, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide maison – placement d'un container, en date du 02.11.2018 à 15h00 au 06.11.2018 à 17h00.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et des cyclistes à la Place Léopold sur l'entièreté du triangle côté ancien Palais de Justice ainsi que dans différentes artères de la ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de la troisième édition de la randonnée ARLON VTT URBAIN, en date du 20 octobre 2018 à 16h00 au 21 octobre 2018 à 15h00, à savoir rue de la Banque , rue des Remparts, rue des Cerisiers, rue Floréal, rue Busleyden, rue des Carmes, rue du Marquisat, rue des Martyrs, rue du Musée, Place Didier, Place du Docteur Hollenfeltz, Place du Marché aux Légumes, rue du Marché aux Légumes, Grand-Rue, Rue Léopold, Rue des Capucins, rue Ermesinde, rue des Glycines, rue François Boudart, rue du Transept, rue Jean Koch, Square Albert 1er, rue Etienne Lenoir, entre la Grand-Rue et la rue de la Poste, rue du Gazomètre sur toute sa section en circulation à sens unique, Place des Chasseurs Ardennais, sur la voirie longeant l'académie de musique, rue de Diekirch, entre la rue Nicolas Berger et la rue de Frassem, rue Nicolas Berger entre la rue du Musée et la rue de Bastogne, rue des Thermes Romains.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur la portion de voirie située devant le Hall Polyvalent à Arlon, depuis l'angle avec la Place de l'Yser vers le Parc des Expositions et ce jusqu'au carrefour rue de l'Hydrion à Arlon, en data du 11 novembre 2018 de 07h00 à 21h00, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la 26ème foire artisanale et produits de bouche d'Arlon.

- Le 18 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules devant le Palais (pose d'une nacelle), Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement du changement des bâches, en date du mardi 23 octobre 2018 de 07h00 à 24h00.

- Le 19 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses artères de Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un cortège Halloween dans les rues de Bonnert, en date du 26 octobre 2018 de 17h00 jusqu'à fin de l'événement.

- Le 22 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses artères, en raison d'assurer le bon déroulement d'un cortège Halloween dans les rues Saint Dié et Gazomètre à Arlon, en date du 26 octobre 2018 de 17h00 jusqu'à fin de l'événement.

- Le 23 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Square Albert 1er, rue Paul Reuter parking dans son entièreté devant et derrière l'Hôtel de Ville à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des cérémonies pour la fête de la Dynastie, en date du 15 novembre 2018 de 08h00 à 13h30.

- Le 23 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, en date du 27.10.2018 à 07h00 au 03.11.2018 à 18h00.

- Le 23 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules dans diverses artères de la ville, rue de la Poste, rue Etienne Lenoir et Grand Place, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de montage des illuminations de fin d'année + montage et démontage du sapin, en date du 23 octobre 2018 à 07h00 au mardi 24 octobre 2018 à 24h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons à la rue Scheuer, 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, en date du 25.10.2018 à 07h00 au 31.10.2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue Porte Neuve au niveau du n°10 rue de la Vierge Noire, rue des Capucins et rue Saint-Donat à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une nacelle, en date du 15.10.2018 à 07h00 au 29.10.2018 à 18h00 sauf les jeudis.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons à la rue Zénobe Gramme – chantier Hoyoux à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage, en date du 24.10.2018 à 07h00 au 24.11.2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons à la rue du Gazomètre, 50 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'un échafaudage, en date du 24.10.2018 à 07h00 au 02.11.2018 à 19h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 15.10.2018 à 08h00 au 31.10.2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Hêtres, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose de câbles et conduites pour Ores, en date du 05.11.2018 à 07h00 au 16.11.2018 à 17h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 30.10.2018 à 07h00 au 30.10.2018 à 17h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 27 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 26.10.2018 à 08h00 au 26.10.2018 à 17h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons à la rue Michel Hamélius, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 30.11.2018 à 08h00 au 30.11.2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Bastogne à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux, en date du 24.10.2018 à 07h00 au 24.10.2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 39 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison, en date du 29.10.2018 à 07h00 au 30.10.2018 à 17h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue des Martyrs, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31.10.2018 à 14h00 au 01.11.2018 à 20h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules et des piétons et le stationnement des véhicules, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de pose d'une grue-élévateur, en date du 19.11.2018 à 18h00 au 30.11.2018 à 16h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Sainte-Aldegonde et rue de Grass à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement de signalisation sur les ralentisseurs, en date du 24.10.2018 à 08h00 au 30.06.2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules à l'avenue Nothomb, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison en date du 27.10.2018 à 08h00 au 27.10.2018 à 12h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Léopold, 2, boite 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 20.10.2018 à 09h00 au 20.10.2018 à 21h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Grand Place, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de funérailles, en date du 19.10.2018 à 12h00 au 19.10.2018 à 20h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Vicinal n°108, 125, 127, 94, 67, 63, 61, 42 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de gaz pour Ores, en date du 22.10.2018 à 07h00 jusqu'à fin des travaux.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Elterwée 9, rue de Sesselich 22a et rue du Verger, 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau et ouverture en accotement, en date du 1er chantier, rue Elterwée 9 : 05.11.2018 à 07h00 au 09.11.2018 à 18h00, en date du 2ème chantier, rue de Seselich, 22a : 25.10.2018 à 07h00 au 31.10.2018 à 18h00, en date du 3ème chantier, rue du Verger, 57 : 06.11.2018 à 07h00 au 13.11.2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue du 10ème de Ligne, 57 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un vide-maison, en date du 23.10.2018 à 07h00 au 31.10.2018 à 20h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la Place de l'Yser, rue de Schoppach et Parc des Expositions à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles de sondage – pose de câble de fibre optique dans des tuyaux existants, en date du

12.11.2018 à 08h00 et du 30.11.2018 à 18h00 (2 jours de travaux).

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue Nicolas Berger à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'entretien des trottoirs pour le compte de la Ville d'Arlon, en date du 22 octobre 2018 à 07h00 au 02 novembre 2018 à 18h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons et le stationnement des véhicules à la rue François Boudart, 35 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux en date du 02.11.2018 à 08h00 au 16.11.2018 à 16h00.

- Le 24 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois, 20 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 25.10.2018 à 06h00 au 26.10.2018 à 18h00.

- Le 25 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Buvange à Udange en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de conduites d'eau pour le compte de la SWDE, en date du 25 octobre 2018 à 12h00 au 23 novembre 2018 à 17h00.

- Le 25 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue du Vicinal, 160 (25 mètres) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de toiture (placement d'une grue), en date du 25 octobre 2018 de 08h00 au jeudi 08 novembre 2018 à 18h00.

- Le 25 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue des Déportés à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection de voirie, en date du 29.10.2018 à 07h00 au 31.10.2018 à 18h00.

- Le 25 octobre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules rue de Schoppach et rue Halbardier à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de réfection de trottoirs, en date du 29.10.2018 à 07h00 au 30.11.2018 à 18h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Saint-Bernard, 1 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.11.2018 à 09h00 au 02.11.2018 à 17h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand Rue et rue du Marché aux Légumes à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un aménagement d'un magasin éphémère « Maman, Jules et Léa », en date du 07.11.2018 à 10h30 à 15h00, du 10.11.2018 de 18h30 à 22h00, du 12.11.2018 de 10h30 à 15h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Rhin, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 30.10.2018 à 08h00 au 06.11.2018 à 16h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Albert Jamot, 21 à

Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau et ouverture en accotement, en date du 08.11.2018 à 07h00 au 14.11.2018 à 18h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Teornich, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 31.10.2018 à 08h00 au 31.10.2018 à 18h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb, au niveau du n°10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en date du 12.11.2018 à 07h00 au 13.11.2018 à 17h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue de Bastogne, 98 à Arlon, à la rue de Diekirch, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 28.10.2018 à 08h00 au 28.10.2018 à 18h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Gazomètre, 21 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.11.2018 à 07h30 au 01.11.2018 à 20h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Joseph Netzer, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'aménagement, en date du 29.10.2018 à 07h30 au 16.11.2018 à 18h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules au Square Albert 1er à Arlon, rue Jean Koch, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation de l'église de Saint-Martin, en date du 25.10.2018 à 07h30 au 31.10.2018 à 18h30.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue du Gazomètre, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 03.11.2018 à 08h00 au 03.11.2018 à 17h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons à la rue du 10ème de Ligne, 58-60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 25.10.2018 à 08h.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant la circulation des piétons rue du 10ème de Ligne, 58-60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 25.10.2018 à 08h00 au 31.10.2018 à 16h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules route de Bastogne, 52 boite 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 08.11.2018 à 08h00 au 08.11.2018 jusqu'à fin de l'expulsion.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Nothomb au niveau du n°10 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation, en

date du 13.11.2018 à 07h00 au 13.11.2018 à 17h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue du Luxembourg, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 02.11.2018 à 07h00 au 02.11.2018 à 17h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la Place Léopold le long du Gouvernement à droite de la grille d'entrée (5 emplacements) en face de l'entrée des Artistes, en raison d'assurer le bon déroulement d'un événement Projet Dynamic à l'APJ, en date du 21.11.2018 à 08h00 au 26.11.2018 à 09h00.

- Le 26 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules dans diverses artères à Bonnert, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation d'un cortège Halloween, en date du 31 octobre 2018 de 17h00 jusqu'à la fin de l'événement.

- Le 29 octobre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 30 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'intérieurs, en date du 05.11.2018 à 07h00 au 31.12.2018 à 20h00.

- Le 29 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue A.Kreides, 2 à Arlon, rue d'Udange face au n°20 et devant le n°25 à Toernich, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation sur réseau, en date du 12.11.2018 à 08h00 au 16.11.2018 à 16h00.

- Le 29 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue Ermesinde, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement électrique Ores, en date du 12.11.2018 à 08h00 au 16.11.2018 à 18h00.

- Le 29 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Viville croisement avec la rue des Genêts à Arlon (ouverture des fouilles devant la cabine), en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de gaz pour Ores, en date du 05.11.2018 à 07h00 au 15.11.2018 à 18h00, rue Georges Prat, 12 à Arlon (fouilles en trottoir), en date du 05.11.2018 à 07h00 au 09.11.2018 à 18h00.

- Le 29 octobre 2018 : réglementant la circulation et le stationnement des véhicules à la rue du Presbytère à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une journée « confection de jus de pommes à l'école de Toernich », en date du 07 novembre 2018 de 06h00 à 15h30.

- Le 31.10.2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules sur le tronçon de voirie situé à l'arrière et devant le Hall Polyvalent à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du bal de l'Athénée Royal d'Arlon, en date du 25 janvier 2019 à 10h00 au 27 janvier 2019 à 12h00.

- Le 31 octobre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, ensemble immobilier « Les Terrasses du Luxembourg », en date du 27.10.2018 à 07h00 au 05.11.2018 à 18h00.

- Le 05 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, ensemble immobilier « Les Terrasses du Luxembourg », en date du 06.11.2018 à 07h00 au 07.11.2018 à 18h00.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue d'Arlon N4-N82 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un camion élévateur, en date du 26 novembre 2018 entre 07h00 et 19h00.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons et des véhicules rue du Gazomètre, 16 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 29.11.2018 à 08h00 au 29.11.2018 à 18h00.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 69 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 09.11.2018 à 08h00 au 09.11.2018 jusqu'à fin de l'expulsion.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la Grand Place, 4 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de fouille en trottoir pour la pose d'une cavette ras-de-sol, en date du 05.11.2018 à 08h00 au 16.11.2018 à 17h00.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, ensemble Immobilier « Les Terrasses du Luxembourg », en date du 06.11.2018 à 07h00 au 07.11.2018 à 18h00.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la route de Bouillon, 259 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de tranchée pour la pose d'une gaine et d'un câble de raccordement télédistribution, en date du 06.11.2018 à 08h00 au 16.11.2018 à 17h00.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de la Vierge Noire à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'une nacelle, en date du 05.11.2018 à 07h00 au 09.11.2018 à 18h00 SAUF LE JEUDI.

- Le 06 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place Hollenfeltz, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux, en date du 05.11.2018 à 07h00 au 14.11.2018 à 17h00.

- Le 08 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue de Sesselich, 32 et rue de Toernich, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 01.11.2018 à 07h00 au 01.11.2018 à 23h00.

- Le 08 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules à la rue de Semois, 20 à

Clairefontaine, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de rénovation, en date du 09.11.2018 à 07h00 au 09.11.2018 à 18h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la Ville d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation des cérémonies de commémoration du 100ème anniversaire de la libération d'Arlon organisées par la Ville d'Arlon et « Indian Head », en date du 17.11.2018 à 07h00 au 18.11.2018 à 08h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Toernich, 115 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose de câbles et conduites pour Proximus, en date du 14.11.2018 à 07h00 au 23.11.2018 à 17h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons à la rue de Diekirch, 74 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de remplacement de porte fenêtre, en date du 14.11.2018 à 07h00 au 14.11.2018 à 14h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la Grand-Rue, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un échafaudage, en date du 14 novembre 2018 à 07h00 au 19 novembre 2018 à 18h00 (SAUF JEUDI).

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à la rue Zénobe Gramme, 33 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison, en date du 10 novembre 2018 de 11h00 à 17h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, 55 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une expulsion, en date du 12.11.2018 à 08h00 au 12.11.2018 jusqu'à la fin de l'expulsion.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Chasseurs Ardennais à Arlon en date du 15.10.2018 à 07h00 au 30.11.2018 à 18h00 (2 jours de travaux), et route de Bouillon, à Arlon, en date du 15.10.2018 à 07h00 au 30.11.2018 à 17h00 (2 jours de travaux), en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'installation d'un câble de fibre optique dans les tuyaux existants.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant la circulation des piétons au Square de la Lys à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un échafaudage, en date du 09.11.2018 à 07h00 au 23.11.2018 à 17h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules et la circulation des piétons rue du Marché au Beurre, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de pose d'un échafaudage pour travaux de toiture, en date du 19.11.2018 à 07h00 au 30.11.2018 à 17h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Toernich, à Arlon, en

raison d'assurer le bon déroulement de travaux de fouilles de sondage – pose de câble de fibre optique dans des tuyaux existants, en date du 19.11.2018 à 08h00 au 29.11.2018 à 18h00 (2 jours de travaux).

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, en date du 08.11.2018 à 08h00 au 08.11.2018 à 18h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant le stationnement des véhicules Place de l'Yser, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'une livraison en date du 08.11.2018 à 08h00 au 10.11.2018 à 20h00.

- Le 09 novembre 2018 : réglementant la circulation des véhicules rue de Kleinbettingen, 13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement en eau et ouverture en accotement et voirie, en date du 15.11.2018 à 07h00 au 21.11.2018 à 18h00.

4. ADMINISTRATION GENERALE : Adoption des modifications apportées à la section 5 bis activité foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques du règlement général de police.

Monsieur MAGNUS – Dans le règlement général de police on s'est aperçus qu'il y avait deux petites erreurs. En effet pour la mi-carême, donc le carnaval, sur la place Schalbert, il est indiqué 3ème weekend du mois de mars. Or ce n'est pas le cas, c'est évidemment en fonction du carnaval et le weekend suivant pour la fête foraine donc on corrige cela. Deuxièmement pour la kermesse de juillet, il est indiqué le weekend de mai, mais c'est évidemment en juillet. Donc voilà pourquoi il faut remplacer le mot mai par le mot juillet. Ce n'est qu'un toilettage de notre règlement général de police qui ne nécessite pas énormément de changement.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide d'apporter les modifications suivantes à l'article 79 bis du règlement général de police :

- dans le paragraphe 2 point 1, les mots "3ième week-end du mois de mars" sont remplacés par le week-end du carnaval et le week-end suivant" ;

- dans le paragraphe 2 point 7, le mot "mai" est remplacé par "juillet".

5. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Services : Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation (2019 à 2021) des voies de liaison entre les entités d'Arlon. Approbation des conditions et du mode de passation.

Monsieur MAGNUS – Comme chaque année, ces projets reviennent pour la réalisation des voiries de liaison entre les villages.

Monsieur BALON – Nous travaillons toujours par période de 3 ans, donc la période 2016-2018 se termine. Pour ceux qui passent par-là, le chantier de la petite Gaichel à Waltzing est en cours et celui de la rue Biff démarrera dès que la petite Gaichel sera terminée puisque c'est la même entreprise,

sans doute au printemps prochain. Il faut néanmoins prévoir les années 2019, 2020 et 2021, donc il est proposé ce soir de lancer un marché de services pour trouver un auteur de projet qui permettra au Conseil suivant de déterminer les voiries pour la période de 2019 à 2021. J'ai quelques petites idées en sachant que chaque année on prévoit une somme de 500.000 €, Monsieur le Bourgmestre est prudent et a mis TVA comprise. Nous travaillons toujours dans la construction hors TVA.

Monsieur MAGNUS - Budgétairement je travaille toujours TVA comprise. Pour tous ces points et les suivants, en accord avec notre Directeur financier avec qui je viens d'ailleurs de m'entretenir là-dessus, ce sont des points de dépense. Cette notion de période avec affaires courantes, affaires prudentes, est à interpréter par chacun comme il veut et, comme le disait Monsieur THILL, ça n'est même pas prévu dans la loi. C'est donc les us et coutumes qui font que ces terminologies ont été développées. Nous le mettons donc dedans et on sait bien que, peut-être, si on tombe sur un fonctionnaire un peu spépieux, il pourrait ici nous reprendre, surtout pour d'autres dépenses. Nous prenons en tout cas le risque et si jamais cette décision devait être annulée par la tutelle, nous le représenterons au Conseil qui suit.

Monsieur BALON - Il faut quand même ajouter que si ça devait être le cas, à ce moment-là nous ne serons plus sur 2019-2021. Le temps de faire le projet, on se retrouve en 2020-2022.

Monsieur MAGNUS - Ce sont évidemment les arguments que nous mettrons en avant si nous devions être interrogés pas la tutelle.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier des charges N° MS-PNSPP/18-1650 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour la réhabilitation des voies de liaison 2019-2021". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant global estimé s'élève à 65.702,48 € hors TVA ou 79.500,00 € TVA 21% comprise.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable avec consultation de 6 opérateurs économiques.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019 et prévu aux exercices 2020 et 2021.

6. TRAVAUX COMMUNAUX : Marché de Services : Désignation de l'AIVE pour une mission de pilotage du projet de réalisation d'un ouvrage de jonction sur le réseau des eaux pluviales – Arlon – Vicinal. Approbation de la Convention de Services.

Monsieur BALON – Ne regardez pas le nom Arlon-Vicinal pour l'AIVE, alors que nous sommes ici sur le domaine du Tennis Club de la Jeunesse Arlonaise, le long du Ravel. Pour eux cela fait partie de la zone Vicinal. Il faut savoir qu'à cet endroit, le long du Ravel, il y a un petit bassin d'orage, qui n'a de bassin d'orage que le nom car c'est un gros trou qui accueille des eaux usées venant d'un peu tout le monde, sauf du TCJA. Ça vient du contournement d'Arlon, du côté de notre cimetière mais qui traverse en dessous, etc. et ça se retrouve là. Or, pour avoir visité les lieux parce que le Tennis Club de la Jeunesse Arlonaise nous en a avertis, on s'est aperçu qu'il y avait un réel danger et une urgence certaine pour ceux à vélo, souvent très jeunes et qui vont jouer au tennis, qui longent cet espace où c'est un gros trou qui se remplit d'eau. Merci à Monsieur Fabien REVEMONT et au Département technique d'avoir mis des barrières Heras et Nadar pour protéger l'ensemble. On a tenu

une réunion avec l'AIVE et le TCJA, puisque c'est sur leur terrain, pour trouver une solution et créer là un vrai bassin d'orage qui sera protégé et dont le surplus des eaux continue d'aller dans ce qu'on appelle le ruisseau Sainte-Croix qui traverse le Waschbour. Donc il faut l'autorisation de lancer les études le plus rapidement possible pour remédier à cette situation qui est quand même un peu embêtante.

Monsieur MAGNUS - Je crois aussi qu'il faut le faire le plus rapidement possible, d'où l'argument de l'urgence si on devait nous en faire le reproche.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

Article 1 : De confier à l'AIVE la mission de pilotage du projet de réalisation d'un ouvrage de jonction sur le réseau d'eaux pluviales. Arlon - Vicinal comprenant une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et une mission complète d'auteur de projet ;

Article 2 : D'approuver la Convention de services y relative.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2019.

7. TRAVAUX COMMUNAUX : Dossiers en cours au Département technique : état des lieux par Monsieur l'Échevin André BALON.

Monsieur BALON – Je pense que chacun d'entre vous a reçu un document qui fait 6 pages et qui reprend 146 projets. Je ne vais pas tous les commenter, pourtant ça nous aurait rappelé la belle époque à Monsieur BIREN et à moi où on terminait à 4 heures du matin. Il faut rester raisonnable et nous le sommes devenus avec le temps. Je crois être à l'origine du slogan 'Arlon 2030', et vous verrez ici que ce slogan est né par une analyse d'une certaine situation de ce qui s'est fait d'abord et de ce qui reste à faire. Dans le premier Collège auquel j'ai eu la chance de participer, avec Guy LARCIER, Philippe GREISCH, Brigitte DEBRY, Henri BOSSELER, Raymond BIREN, on avait fait un plan en 12 ans. Il nous aura fallu 18 ans pour le mener à bien quasiment à 100 %. Mais dans ce Collège actuel on a refait la même opération, c'est-à-dire d'imaginer ce que serait Arlon en 2030, et ça a été un Collège particulièrement enthousiasment puisque toute une série de choses se terminaient et toute une série d'autres travaux étaient mis sur les rails. Un élément dont on a peu parlé dans la campagne, parce qu'on peut se dire que sur tous ces projets-là un certain nombre aurait pu être effectué et mis en chantier, c'est cette obligation de l'Europe a obligé les Etats à contenir un déficit budgétaire de l'ordre de 3 %. L'Europe l'a décidé et s'est aperçue que l'Etat belge ne remplissait pas les conditions. Ils se sont attaqués l'année suivante aux régions et aux Fédérations, comme la Fédération Wallonie-Bruxelles, et le résultat a été le même. Alors je suppose que quelqu'un d'un peu plus malin s'est demandé ce qu'il se passait et il s'est aperçu que 50 % des dépenses du Royaume étaient en fait dues aux activités des communes. D'où ce décret de la Région wallonne qui a fixé à 180 € par an par habitant, pour les communes bien gérées les dépenses autorisées à l'extraordinaire, 160 € pour les moins bien gérées et 140 € pour celles qui avaient d'immenses efforts à faire mais ça n'en concerne pas dans la province de Luxembourg. Mais le calcul est vite fait, 30.000 habitants multipliés par 180, ça donne 5.400.000 € auxquels on ajoute les subsides qu'il faut aller chercher, les dépenses en matière énergétiques et un certain nombre de dépenses en matière d'investissements à caractère sociaux. Au total, si les 12 premières années nous avons eu des investissements qui étaient de l'ordre de 20.000.000 €, sur les 6 dernières années malgré tous les efforts du Collège et sa volonté de faire beaucoup plus nous avons été limités et la tutelle nous a mis sous haute surveillance. Au total, on est entre 10 et 11.000.000 €, soit la moitié de ce qui était avant. A mon avis ceux qui ont de l'influence auprès de la Région wallonne

devraient pouvoir faire changer ce type d'élément. Pourquoi ? Premièrement le loyer de l'argent n'a jamais été aussi bas et c'était donc la bonne période pour investir. Deuxièmement les entreprises avaient besoin de boulot et c'était la bonne période pour investir. Troisièmement c'est un phénomène qui n'a duré que 2 ans mais on avait des révisions négatives et ce n'est pas bon pour les entreprises mais évidemment très bon pour les finances communales. On n'a donc pas pu le faire alors que je reste convaincu que notre ville peut dépenser entre 15 et 17.000.000 € par an à l'extraordinaire, avec évidemment un loyer de l'argent qui est ce qu'il est. Je ne parle pas du loyer de l'argent que l'on avait il y a 20 ans d'ici à du 12 %. On peut continuer d'investir ce montant-là mais on n'a pas pu le faire, d'où cette longue liste quand même. Les suivants feront surement mieux mais dans ce carcan financier qui m'apparait être vraiment trop carcan pour nous-mêmes, qui avons bien gérer la ville. Celui qui gère bien ses finances n'a pas envie que quelqu'un lui dise qu'il ne peut pas dépenser, alors qu'il a les moyens de le faire. Un autre argument peut-être, mais plus personnel, certains qui jouent un petit peu le coucou devraient voir la liste. Ils auront peut-être moins envie à l'avenir de jouer le coucou et de reconnaitre à l'ensemble du Collège actuel et de ce Conseil communal, la mise en œuvre de toute une série de dossiers. Il faut toujours rendre au Collège et au Conseil actuels ce qui appartient au Collège et au Conseil actuels. Le fait de s'attribuer d'autres choses doit être le côté obscur de la politique. Puis j'ai aussi vu qu'il y avait un certain nombre de groupes de citoyens qui avaient plein d'idées. Ce n'est pas trop difficile d'avoir des idées lorsque la maison est construite. Ça me fait penser un peu aux émissions de télévision où on voit une dame qui fait quelques aménagements intérieurs et qui s'en attribue tout le mérite. Elle devrait peut-être aussi penser à ceux qui ont construit la maison et qui permettront après justement de faire ces finitions. Ceci étant dit, permettez-moi de m'attarder sur quelques-uns de ces dossiers-là. Evidemment vous aurez tous vu qu'à la page 1, partie 6, il y a le Palais de Justice, l'Hôtel du Nord, le parking et la place Léopold. Pour avoir participé à un certain nombre de réunions de travail, je ne doute pas de la réussite de cette opération. Je sais que notre bourgmestre est particulièrement impliqué dans les dossiers FEDER et que, en tout cas, sur ces dossiers-là il ne lâchera rien et je m'en félicite. Vous trouverez un peu plus loin la caserne Léopold. La caserne Léopold c'est 15.500 m², on a fait à peu près 95 % du boulot. Il faut terminer le boulot, qu'on le veuille ou non. Mais ça me fait penser à autre chose, cette histoire de la caserne Léopold : est-ce que vous savez que la ville d'Arlon a dû racheter 112.000 m² de bâtiments abandonnés par les différents pouvoirs, qu'ils soient fédéraux, régionaux ou de la Communauté française ? Pourquoi y-a-t'il eu 112.000 m² ? Parce que dans le même temps nous avons perdu de l'ordre de 1.200 emplois publics. Et bien cette opération, nous l'avons réussie. C'est du passé. On a récupéré 112.000 m², que ce soit la caserne Léopold, Callemeyn que nous avons réussi à vendre, ou l'ancien Athénée Royal de 7.500 m². Et demain, parce que c'est inéluctable qu'il faut le faire, ce sera l'ancien Palais de Justice. Il faut donc poursuivre. Pour ce qui est des bâtiments scolaires, vous verrez qu'il reste 4 dossiers dont 2 importants : l'école de Heinsch et l'école de Frassem. Mais surtout, ce qu'il y a derrière, c'est 35.000.000 € qui ont été dépensés pour nos écoles fondamentales, notre Académie de musique, notre Académie de dessin et notre école de promotion sociale. Je tiens vraiment ici à rendre un hommage à notre échevin de l'enseignement Jean-Marie TRIFFAUX, qui en plus a fait le même type d'opération pour les crèches et l'accueil extra-scolaire. Le travail que l'on a pu faire ensemble, me semble-t-il, est un travail particulièrement important qui nous a demandé beaucoup d'énergie mais le résultat est là. Je ne suis pas sûr que certains aient vraiment compris d'où on partait et où on est arrivé. Je relisais, mais notre collègue Monsieur BIREN vous dira davantage sur la vie de ce monsieur, et je pense que certains dans le Collège, en tout cas un groupe politique a été victime de ce que j'appellerais le syndrome de Tocqueville. Le syndrome de Tocqueville, c'est quoi ? Quand on ne fait rien, que les choses ne bougent pas, les gens s'habituent et le pire, c'est qu'ils ne critiquent pas. Dès qu'on commence à travailler, les gens pensent qu'on ne va pas assez vite et ils commencent à critiquer. Or il faut du temps. On en arrive donc, et je plains mon collègue parce qu'il était en première ligne, à un nouveau bâtiment qui est terminé et les parents hurlaient parce que la cour de récréation était trop petite. J'ai vu aussi Monsieur PERPETE avec l'environnement obtenir une 5ème étoile et il y a du boulot pour l'obtenir. Et pendant ce temps-là, évidemment, on met en exergue qu'on n'a pas réussi à ouvrir le parc du Gouverneur. Ça m'a toujours un peu énervé et ça m'énerve encore un petit peu. Mais bon, il y a ceux qui ont agi et ceux qui savent ce qu'il faut faire demain. Ce

qui est donc arrivé, pour moi, à une partie de ce Collège, et je le dis très clairement, est immérité. Pour les musées, il y a un petit point qui n'a l'air de rien parce qu'il ne représente pas grand-chose en investissement, et pourtant. C'est l'analyse de la faisabilité de valorisation des vestiges du site archéologique du vieux cimetière. Derrière cela c'est toute une étude, avec le parc des Moulins qui se trouve derrière, qui permettra de faire demain un ensemble et je sais que Madame GOFFINET mène ça de mains de maitre parce que ça s'inscrit profondément dans ce qui demain sera davantage Arlon la Romaine. Nous ne sommes qu'à un point de départ, mais derrière ce point de départ il y aura peut-être quelques millions d'euros. Or il y a déjà des promesses de subsides, et merci à Anne-Catherine. Pour le sport, c'est aussi amusant. J'ai repris le sport il y a moins de 3 ans. Il y a un chantier qui est terminé, un chantier en cours qui est la Spetz et on en a parlé. Il y a 3 chantiers qui sont en voie d'adjudication : le Cercle de Tir arlonais, l'éclairage de Autelbas, et le Hockey parce que la promesse de subsides qui était sur l'Hydrion va se retrouver à Waltzing et c'est donc purement un jeu d'écriture administratif entre l'un et l'autre. Il faut encore mettre en adjudication, obtenir un accord ministériel, etc. mais tout cela est bien lancé. J'ai regardé un peu un débat télévisé, merci à mon collègue André PERPETE de m'avoir défendu à ce moment-là. J'ai apprécié car il m'était difficile de répondre puisque je n'étais pas là. Le fait que je n'aime pas trop le sport et que je ne pratique pas ne m'empêche pas de travailler pour le sport, mais demain, en matière de subsides, il y a des dossiers. Je n'ai pas mis de comptes publiquement mais je peux vous dire qu'il y en a à peu près entre 24 et 26.000.000 €. J'imagine donc qu'une personne qui est encore pour quelques jours Député régional gardera de bons conseils et de bons contacts avec la Ministre libérale des Sports, et on verra à ce moment-là si le compte est bon. Trois dossiers sortent du lot : la phase 2 de la Spetz, c'est pour ça que c'était à l'ordre du jour d'aujourd'hui, encore merci à Bernard DAXHELET, le parc sportif et récréatif de l'Hydrion et sans doute la rénovation de la piscine, parce que là aussi j'ai bien regardé ce qui était dans les promesses électorales. C'est finalement une bonne idée, peut-être demain, de voir une grande piscine à Arlon avec des toboggans et autres joyeusetés. Ça n'empêche que pour le bien de l'apprentissage des élèves des différentes écoles d'Arlon et de notre propre enseignement pour une large partie, il faudra toujours qu'il y ait des halls de sports qui soient en connexion directe avec une piscine, sinon vous aurez les enfants dans des bus et ça ne marchera pas. Cette piscine a donc fait son temps et on sait bien qu'il faut autre chose. Il faudra quand même continuer d'investir dedans pour les clubs sportifs et surtout pour une bonne organisation de notre enseignement. Pour les églises, on est à peu près à la moitié du chemin pour Saint-Martin, il y a déjà toute une série d'accords qui sont donnés jusqu'en 2029, et vous voyez que le 2030 revient souvent. Tout à l'heure j'ai eu l'occasion de remercier, et je vais le faire publiquement, notre ancien collègue Henri BOSSELER, car j'ai fait le décompte de ce qu'il a rapporté et de ce qui va encore arriver. Grâce à sa présence auprès des différents cabinets, en s'occupant du petit patrimoine, je peux vous dire qu'il a ramené à la ville d'Arlon 18.000.000 €. Il y a aussi un peu plus loin dans les voiries, ça ne représente pas grand-chose mais c'est hyper important pourtant, le pré-Ravel Martelange-Torgny. Qu'est-ce que c'est ? C'est 11 communes qui s'entendent pour qu'Arlon et les autres communes aient enfin un Ravel, parce que si vous regardez la dispersion du Ravel dans la province de Luxembourg, je ne sais pas pourquoi mais c'est dans le nord-est. On veut que le sud ne soit pas oublié. C'est donc le point de départ d'un trajet qui ira de Martelange à Torgny, ou plutôt de Bastogne à Verdun, mais la partie Bastogne-Martelange est en bonne route, comme la partie Bastogne-Vaux-sur-Sûre. C'est donc Bastogne-Verdun, à la fois un trajet de mémoire 14-18 et 40-45 avec des connexions via les points nœuds pour le réseau grand-ducal puisqu'il passe ici à Clairefontaine. Je peux vous le dire que là aussi on s'est fixé un objectif avec les 11 communes, et Madame GOFFINET qui pilote pour la partie touristique, qui est 2030 puisqu'on va travailler par tronçon. Si c'est avant 2030, c'est magnifique. Autre point un peu plus loin, et là aussi c'est un petit peu dispersé, qui est le cadastre de l'égouttage de Weyler à Sterpenich. C'est finalement beaucoup plus complexe que cela car il y a différentes étapes. On a terminé la Semois à 95 %, et vous verrez qu'il reste 5 % à faire : la rue des Haies, la rue des Peupliers, le ruisseau Sainte-Croix et un pertuis sous la place de l'Yser. La Semois, c'est fait. On a tous dépensé 55.000.000 €, ça a eu l'air de rien et c'est passé avec le reste. Demain on va se retrouver avec Weyler et le Rosenberg : 450.000 € d'études, une 1ère phase de chantier qui est la rue du Bourg, et que des remerciements des riverains.

Tout cela s'est passé dans le calme et la sérénité. Après-demain, en 2019-2020, les rues de l'eau et du Hammelsmarch.

+ + +

20h25 – Monsieur le Conseiller Bernard DAXHELET sort de séance.

+ + +

Monsieur MITRI, cela va se passer dans le calme et la sérénité car je les ai beaucoup côtoyés, vous verrez. Ce sont des gens tout à fait raisonnables. Mais c'est surtout la mise en œuvre de la station d'épuration du Rosenberg, et qui dit station d'épuration dit collecteur. Qui dit collecteur dit alimentation du collecteur avec du double réseau, etc. Un réseau qui va dans le ruisseau et l'autre qui va dans le collecteur, et sur le collecteur c'est un piétonnier qui ira de Autelbas à Sterpenich. Qui dit tout ça, avec ce qui se passe le long du chemin de fer du côté d'Autelhaut, etc., c'est beaucoup de chantier qui vont arriver. A mon avis nous sommes partis pour plus de 40.000.000 €, station d'épuration comprise, et à mon avis aussi pour des chantiers qui ont démarré, comme la rue du Bourg après deux années d'études, et qui se termineront, soyons optimistes, en 2029 pour ne pas dire 2030. Le même programme va se retrouver sur Udange et Guirsch, puisqu'il y aura une station d'épuration pour Guirsch et une station d'épuration à Udange pour Udange-Toernich. Cela veut dire que l'on retrouvera dans ces villages-là le même problème de voirie, mais qui dit voirie dit d'abord faire l'égouttage en dessous, comme par exemple la rue A-Kreides à Toernich, etc., qui sont des rues qu'il faut prendre car ce n'est pas très réjouissant. Mais nous pourrons les faire demain parce qu'il y aura les stations d'épuration. Il y a deux petites lignes là-dedans qui sont franchement des investissements particulièrement importants qui participeront à la rénovation de nos villages, et le point d'arrivée est à mon avis dans les alentours de 2030. Bonne route donc aux nouveaux membres des prochains Conseils communaux et du prochain Collège. Mais dans la feuille de route que je viens de présenter rapidement, il ne faut pas oublier demain, parce que nous sommes 14 sur 29 à quitter ce soir ce Conseil communal, que ceci sera en grande partie le fruit du travail du Collège et du Conseil actuels. On ne pourra en tout cas pas reprocher à notre assemblée, celle d'aujourd'hui, de ne pas avoir travaillé dans le long terme, le long terme étant la seule manière intelligente de travailler en matière de développement communal. Je vous remercie pour votre patience.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup, Monsieur BALON, et encore bravo pour tout le travail qui a été accompli, comme vous l'avez dit, avec l'ensemble des membres du Collège.

Monsieur TRIFFAUX - Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier Monsieur André BALON et dire que ça a été un plaisir de travailler avec lui durant toutes ces années. je crois que le travail accompli a permis une modernisation de nos infrastructures scolaires qui est sans précédent dans l'histoire de notre ville, qui va de notre école de promotion sociale jusqu'à notre enseignement fondamental, en passant par les académies. Je voudrais dire aussi qu'une des raisons du succès est que nous avons travaillé sur des projets et nous avons préparé des dossiers qui étaient finalement très bien ficelés, même quand il n'y avait pas de perspectives de subsides. Mais nous étions prêts à saisir l'occasion lorsqu'elle se présentait, et c'est comme ça, en étant dans les starting-blocks, qu'on a réussi à concrétiser la plupart de ces réalisations. Je voudrais dire un petit mot plus précis sur ce qui apparait dans ce tableau concernant les crèches. Pour les écoles, je ne m'en fais pas tellement pour les infrastructures : le réfectoire de l'école de Freylange est en train de sortir de terre, les travaux d'agrandissement du réfectoire au Centre sont bien avancés, tout est bouclé à l'école de Heinsch et il y a plus qu'à faire les soumissions, le marché l'année prochaine et à faire les travaux, et Frassem va suivre je pense. Mais au niveau des crèches nous avons fait beaucoup de travail car nous avons doublé notre capacité d'accueil durant toutes ces années, nous avons construit du tout nouveau comme 'l'Ile aux Doudous' avec 36 places, nous avons augmenté la capacité et moderniser toutes les crèches existantes

mais il reste quand même une ou deux petites choses, et vous voyez trois lignes qui concernent deux crèches. Le futur Conseil communal n'est pas encore là mais les nouveaux seront peut-être bien avisés de lire le compte-rendu de la séance d'aujourd'hui. Vous voyez la crèche 'A Petits Pas' qui se trouve à la rue de Sesselich, dans un bâtiment à côté du Centre provincial de Santé et du home familial. C'est un bâtiment qui arrive tout doucement en fin de vie, en tout cas pour une crèche. Nous avions pensé à un moment donné à le rénover. Il y a d'ailleurs un auteur de projet du Service Technique Provincial qui a été désigné et qui a commencé à travailler. Après un certain nombre de réunion avec eux nous avons dit stop car les montants qui apparaissaient étaient considérables, et finalement ça allait couter plus cher qu'une nouvelle structure. Au final on a demandé au Service Technique Provincial de solutionner le problème de la toiture, ce qui vient d'être fait au cours des dernières semaines par la pose d'une toiture métallique sur la toiture existante, de telle manière qu'il ne pleut plus à l'intérieur du bâtiment, et nous avons relancé un marché pour désigner un nouvel auteur de projet pour une construction. Il y a là un terrain qui permet d'accueillir une nouvelle construction, et puis avec l'ancien bâtiment, on peut soit le raser soit en faire autre chose. Je pense que c'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier et j'aimerais bien que mon collègue en charge du budget inscrive dans le prochain budget une somme d'argent pour que l'auteur de projet puisse être désigné et travailler. Ensuite il y a la crèche 'La Boite à Malices' qui est à la rue des Déportés, non loin de la clinique. C'est un ensemble de deux maisons et demi dont nous sommes propriétaires depuis pas très longtemps. C'était la Région wallonne et l'Etat fédéral qui étaient propriétaires de cet ensemble de maisons et nous avons pu le leur racheter. C'est quand même un bâtiment que nous occupons depuis longtemps, nous avons déjà mis de l'argent dedans et avons augmenté la capacité de la crèche. La maison de gauche est la crèche proprement dite qui est une belle structure avec un beau jardin vers l'arrière. De l'avant ça ne paye pas de mine mais croyez-moi de l'intérieur et de l'arrière c'est très bien. Il y a ensuite la maison de droite qui est une ancienne maison de maitre des années 1900, et c'est la maison du photographe Becker de la belle époque ou qui était occupée par la Justice du Travail. Dans cette maison-là tout est à faire et elle sert de dépôt car les crèches n'ont pas de dépôt, or vous savez que les langes par exemple prennent une certaine place pour tous les enfants que nous avons et il faut encore déposer d'autres choses. Mais nous sommes devant un problème qui est que nous devons trouver un nouvel endroit pour notre direction et notre secrétariat des crèches communales. Il y a 20 ans de ça, ma regrettée collègue Brigitte DEBRY avait inauguré la direction du secrétariat des crèches au dernier étage de 'La Gribouille' située près de la gare et de l'Entrepôt. Au cours des 20 années écoulées les normes ont changé, au niveau de la sécurité notamment, et il nous faut trouver maintenant un nouvel endroit pour ce secrétariat et pour cette direction. Je pense qu'il serait bien approprié d'aménager cette maison de maitre à côté de notre crèche 'La Boite à Malices', rue des Déportés. Voilà ce que je voulais dire et je remercie encore Monsieur BALON pour toutes ces années, toutes ces réunions, tous ces petits déjeuners aussi passés ensemble, parfois avec les directions d'école. Merci.

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup Monsieur TRIFFAUX pour ces mots aimables. Effectivement le bâtiment dont vous parlez à côté de 'La Boite à Malices', nous l'avons acheté il n'y a pas très longtemps. On n'imagine pas que nous achetons quelque chose et puis qu'on ne le rénove pas par la suite, et on sera en tout cas attentif à ce que dans le prochain budget, il y ait un montant qui soit prévu pour au moins désigner les auteurs de projet.

Monsieur LAQLII – Le discours de Monsieur BALON sonnait comme une lettre d'adieu, et j'aimerais bien dire que c'était un plaisir de travailler avec lui, certes dans l'opposition, et que ses anecdotes et piques vont nous manquer.

Monsieur SAINLEZ – Monsieur BALON nous avait raconté l'histoire de la virée du Renard et du chemin des Marmottes, peut-être qu'on pourrait à l'avenir créer une virée du Castor en hommage à Monsieur André BALON ?

Monsieur MAGNUS - Merci beaucoup pour cet exposé très complet et qui nous porte à la réflexion.

8. BIENS COMMUNAUX : vente de gré à gré d'une partie de la parcelle communale cadastrée ARLON – 1er division – ARLON – Section A – n° 1695 Y, sise en retrait de la rue de l'Hydrion : Décision de principe

\+ + +

Monsieur l'Echevin André BALON sort de séance.

\+ + +

Monsieur MAGNUS – C'est un dossier ici qui date d'il y a bien longtemps et qui revient maintenant avec la vente d'un triangle qui jouxte le jardin d'une propriété. Pour remembrer ce coin, je crois que c'est absolument intéressant aussi pour la ville de s'en débarrasser, d'autant plus qu'il y a une canalisation qui est existante, une servitude en sous-sol, et il y a une seule riveraine qui souhaite acheter cela. Le montant a été fixé par le Comité d'acquisition, donc il n'y a pas de discussion à avoir quant aux montants.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide du principe de la vente de gré à gré de ce bien au prix de 2 675 euros l'are, à la riveraine propriétaire des parcelles n°s 1695 S et T. Le projet d'acte comprenant les conditions de la vente sera soumis aux résolutions d'un prochain Conseil communal après enquête publique.

9. BOIS COMMUNAUX : Approbation d'un devis pour les travaux forestiers non subsidiés à exécuter dans les bois sis dans le cantonnement d'Aywaille

\+ + +

Monsieur l'Echevin André BALON rentre en séance.

\+ + +

Monsieur EVEN – Pour la somme de 9.752 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents décide,

1) APPROUVE le devis n° SN/811/3/2019 au montant de 9 752, 36 euros TVAC.

2) La dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2019 (article 640/124-06) et les travaux se feront par voie d'adjudication.

10. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention à l'Académie de musique pour la participation au festival « Eva Ganizate »

Monsieur MAGNUS - Pourquoi est-ce que ça tarde un peu à arriver? C'est parce que nous attendons les justificatifs avant de le présenter au Conseil communal pour approbation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 500€ à l'Académie de Musique pour la participation des Chanteurs d'Ermesinde au festival « Eva Ganizate » à Saint-Benoît-du-Sault qui s'est déroulé le 11 août 2018.

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 « subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention

11. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention à l'asbl Garisart Tennis pour l'organisation du 4ème tournoi international « Arlon Open ».

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 2000€ au tennis club Garisart pour l'organisation d'un tournoi de tennis international « Arlon Open » ;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33202-02, du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

12. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention exceptionnelle à la Royale Jeunesse Freylangeoise pour la prise en charge de frais de notaire liés au renouvellement du bail.

Monsieur MAGNUS – Vous vous rappelez que nous avons passé le bail emphytéotique lors du dernier Conseil, donc ici on se propose de payer le décompte du bail emphytéotique qui a été passé devant le notaire Bosseler pour un montant de 1.156,39 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1.156,39€ à la Royale Jeunesse Freylangeoise pour la prise en charge des frais de notaire liés au renouvellement du bail;

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 764/33202-02 « aides aux jeunes dans les clubs sportifs », du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

13. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention à la Commission consultative communale des aînés pour l'organisation d'une après-midi récréative pour les aînés.

Monsieur EVEN – Une somme de 900 € pour les personnes qui ne savaient pas venir en voiture ou à pied. On allait les chercher et ça s'est passé au Palais de Justice. C'était fort intéressant.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 900€ au CCCA pour la l'organisation d'une après-midi récréative pour les aînés- pièce de théâtre créée par Enéo.

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 « subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention dès réception des pièces justificatives.

14. FINANCES COMMUNALES : Octroi d'une subvention au Rotary Club pour l'organisation d'une soirée « Info-professions ».

Monsieur MAGNUS - Vous connaissez tous leurs soirées 'Info Profession' qui permettent d'accueillir des centaines d'étudiants qui viennent à cette soirée. Comme chaque année on leur donne un montant de 500 €.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Décide d'octroyer une subvention de 500€ au Rotary Club pour l'organisation d'une soirée « info-professions » au Hall Polyvalent.

- Décide que la subvention est engagée sur l'article 762/33203-02 « subsides aux organismes culturels », du service ordinaire du budget de l'exercice 2018 ;

- Décide d'autoriser la liquidation de la subvention.

15. REGLEMENTS REDEVANCES COMMUNALES ANNUELLES ET PLURIANNUELLES : Adoption du règlement communal concernant la prime visant à encourager la fréquentation du parc à conteneur pour l'année 2019.

Monsieur MAGNUS – J'ai aussi envie de dire que c'est comme chaque année. Vous savez que nous le faisons moyennant des chèques commerce, ce qui permet d'être ensuite consommés dans le centre de la ville et c'est une aide qui est tout à fait la bienvenue, avec 10 € pour 4 cachets et 15 € pour plus de 4 cachets.

Le Collège communal, à l'unanimité des membres présents, décide;

ARTICLE 1

Il est accordé, à partir du 1er janvier 2019 et ce jusqu'au 31 décembre 2019, une prime d'encouragement à la fréquentation du parc à conteneurs.

ARTICLE 2

Seules les catégories des contribuables qui sont pris en compte pour le calcul du coût vérité du traitement des déchets et inscrits au rôle de l'exercice 2019 de la taxe sur l'enlèvement des immondices de la commune d'Arlon peuvent bénéficier d'une prime UNIQUE par ménage.

La prime de l'exercice 2019 sera liquidée exclusivement au moyen de chèques commerces valables dans tous les commerces du centre-ville d'Arlon participant à l'action initiée par l'A.S.B.L. Gestion Centre-Ville.

ARTICLE 3

Une carte de fréquentation émanant de l'Administration communale d'Arlon sera délivrée sur demande des contribuables tels que définis à l'article 2 par un des préposés du parc à conteneurs d'Arlon.

Ce document sera estampillé par le personnel affecté au parc à conteneurs à l'aide d'un cachet indiquant la date de la visite bimestrielle.

La ristourne sera accordée pour minimum 4 visites bimestrielles et maximum 6 visites bimestrielles au parc à conteneurs de la ville d'Arlon, réparties distinctement sur les mois de janvier à décembre 2019.

La valeur de la prime unique par ménage sera ristournée sous forme de chèques commerces de 10 euros pour 4 cachets et d'un chèque de 15 euros pour plus de 4 cachets.

ARTICLE 4

La prime de l'exercice 2019 sera liquidée à tout bénéficiaire visé à l'article 2 du présent règlement ayant déposé sa carte de fidélité dûment complétée au service de la Recette communale de la Ville d'Arlon, rue Paul Reuter n° 8 à 6700 Arlon, au plus tard pour le 30 juin 2020.

16. REGLEMENTS REDEVANCES COMMUNALES ANNUELLES ET PLURIANNUELLES : Adoption du règlement de la redevance communale relative aux interventions du Département technique pour les exercices 2019-2025.

Madame GOFFINET – Tout comme le point 17, ce sont des règlements que nous n'avions pas voté au dernier Conseil communal, et si l'on veut qu'ils soient d'application l'année prochaine il faut les voter maintenant car c'est tout juste.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide,

Article 1er :
Il est établi, pour les exercices 2019 à 2025, une redevance relative aux interventions du Département Technique.

Article 2 :
La redevance est due par la personne physique ou morale qui demande l'intervention du Département Technique.

Article 3 :
Le montant de la redevance est fixé à :
- 40,00€/ heure pour le déplacement d'un agent ;
- 40,00€/heure pour le déplacement d'une camionnette ;
- 100,00€/heure pour le déplacement d'un tracteur ;
- 100,00€/heure pour le déplacement d'une balayeuse ;
- 80,00€/heure pour le déplacement d'un camion ;

- 80,00€/heure pour le déplacement d'un camion JCB ;
- 160,00€/heure pour le déplacement d'une hydrocureuse ;

Toute heure entamée est arrondie à la demi-heure supérieure.

Article 4 :
La redevance est payable endéans les 30 jours calendrier de date d'envoi de la facture par le Directeur financier.

Article 5:
A défaut de paiement dans le délai prévu à l'article 4, un premier rappel sera envoyé au contribuable. En cas de second rappel et autres, des frais de rappel d'un montant de 5,00 € seront dus par le redevable. Les frais de rappel sont payables en même temps que la redevance sur laquelle porte le rappel.
A défaut de paiement, le recouvrement de la redevance et des frais de rappels sera poursuivi conformément aux dispositions prévues par l'article L1124-40 § 1er 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 6:
Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 7:
Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

17. REGLEMENTS REDEVANCES COMMUNALES ANNUELLES ET PLURIANNUELLES : Adoption du règlement de la redevance communale sur l'utilisation du caveau d'attente pour les exercices 2019-2025

Le Collège communal, à l'unanimité des membres présents, décide,

Arrête comme suit le règlement communal de la redevance sur l'utilisation du caveau d'attente:

Article 1er :
Il est établi, pour les exercices 2019 à 2025 une redevance relative à l'occupation du caveau d'attente.

Article 2 :
La redevance est fixée à 12 EUR par corps, et par jour pour l'utilisation du caveau d'attente. Tout jour commencé est dû.

Article 3 :
Moyennant la redevance susdite, le caveau d'attente du cimetière communal d'Arlon est mis à la disposition des familles pour l'inhumation provisoire des corps et des urnes cinéraires à placer soit dans des concessions de sépulture, soit dans des cases de columbarium ou à transporter ultérieurement hors du territoire communal.

Article 4 :
La redevance est payable dans les 30 jours calendrier de l'envoi de l'invitation à payer par le Directeur financier.

Article 5:
A défaut de paiement dans le délai prévu à l'article 4, un premier rappel sera envoyé au contribuable. En cas de second rappel et autres, des frais de rappel d'un montant de 5,00 € seront dus par le redevable. Les frais de rappel sont payables en même temps que la redevance sur laquelle porte le rappel.
A défaut de paiement, le recouvrement de la redevance et des frais de rappels sera poursuivi conformément aux dispositions prévues par l'article L1124-40 § 1er 1° du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 6:
Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 7:
Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

18. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale VIVALIA : décisions à prendre à propose des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018.

Monsieur MAGNUS – Dois-je rappeler que, comme chaque année, notre avocat nous conseille en tout cas de continuer à voter 'non' en ce qui concerne les points à l'ordre du jour, et que je vous encourage donc à continuer sur cette lancée.

Monsieur SCHUSTER – Monsieur le Bourgmestre, chers collègues, j'ai lu avec intérêt le plan stratégique 2017-2019 qui sera proposé pour approbation à l'assemblée générale du 27 novembre prochain. Il se dégage de ce plan stratégique 3 points forts : le 1er point c'est le projet Vivalia 2025. Il faut savoir que l'appel à projet a été déposé à la Région wallonne le 23 août 2018, un auteur de projet a été désigné, notamment un bureau d'architectes, et un bureau de techniques spéciales. Le coût de ce projet est estimé à 355 millions, financés approximativement, je reprends le terme exact qui se trouve dans le plan stratégique, pour deux tiers par la Région Wallonne, et le tiers restant à charge de Vivalia, sur un fonds propre, via un fond d'investissement alimenté par les associés communaux et provinciaux et les médecins, c'est-à-dire nous. Et je crois que depuis quelques années, nous recevons régulièrement un courrier nous demandant de verser à ce fond d'investissement que, je crois, nous n'avons pas encore alimenté. Le lieu, la dimension du projet, c'est 822 lits, ça change un petit peu suivant les époques. 720 lits effectifs, 90 lits de revalidation et 12 lits de soins palliatifs, + 60 lits saisonniers. Je ne comprends pas très bien et il me semble qu'à la Région Wallonne on ne va pas subsidier des frais saisonniers. Mais je voudrais revenir sur les 90 lits de revalidation : il faut savoir qu'il y a 30 lits à Virton, et ces 30 lits de Virton vont aller non pas à Houdemont mais à Libramont, je ne sais pas pourquoi Libramont. Il y a les 30 lits de psychiatrie de Virton qui vont aller à Houdemont, mais par contre les 60 lits du CUP vont rester au CUP, alors que médicalement on m'a toujours dit, et je crois que c'est la vérité, que la psychiatrie est un service aigü, et qui doit se trouver au niveau d'un hôpital aigü. Je ne sais pas pourquoi on transfère de Virton, et on maintient à Houdemont, c'est-à-dire qu'on va vider tout simplement Virton. Pour le budget, le déficit annoncé est d'à peu près 4 millions (3.922.862 euros), d'où, pour présenter le budget, il va falloir équilibrer et prendre des mesures structurelles d'économie. Où va-t-on chercher ces mesures ? Au CHA on va faire 2.273.000 euros d'économies, y compris 1.700.000 euros pour le modulaire du CHA qui n'a

toujours pas été, et qui ne sera pas subsidié, et il faut savoir qu'à la fermeture de Saint-Ode, on a transféré et créé un modulaire à Libramont, qui dépend de l'article 70, et si vous vous en souvenez Monsieur le Bourgmestre, on a tenu à cet article 70, pour notamment tout ce qui restait et qui n'avait pas été subsidié, et payé précédemment. Normalement ce seront les communes de l'arrondissement de Neufchâteau dont dépend le CHA qui devraient payer, or, j'ai posé la question lors de la journée d'informations, c'est fini on applique plus les statuts mais on mutualise, et il y a une décision du Conseil d'administration. Je ne sais pas si cette disposition est juridiquement valable. Les CSL vont faire des économies pour 984.000 euros, c'est simple, on ferme une unité de 30 lits. Pour l'IFAC, il n'y a que 519.000 euros d'économie, tout en sachant que l'IFAC est en déficit de 2.400.000 euros, notamment au résultat courant. On constate une fois de plus que ce sont les institutions en bonni qui comblent le déficit de l'IFAC, mais il y a un accord, ce sont les accords de SAWIL. Depuis la création de Vivalia les communes du nord, de Bastogne et de Marche ne paient plus rien, puisque le déficit est comblé par le boni d'Arlon, des CSL et du CHA. L'AMU est en déficit d'1.308.000 euros, malgré une augmentation de 600.000 euros cette année, je vous rappelle que l'an dernier on a eu une augmentation de 450.000 au budget 2018. Le comble c'est la troisième partie, les budgets d'investissement : le CHA, les gros travaux, il y a pour 1.700.000 sur les 9.466.000 euros de prévu, soit 19%. L'IFAC, 5.993.000 euros pour les gros travaux sur les 9.400.000 euros, donc 62%, aux CSL, 1.527.000 euros sur les 9.000.000 d'euros, ce qui fait 16%. Rénovation 0 pour les CSL, constructions 0, et certains administrateurs parlent d'équité, mais je ne sais pas où elle est. Ma conclusion : comme déjà annoncé en 2011, « l'Avenir » de samedi 17 décembre 2011, 'le Conseiller SCHUSTER se plaignait de la situation financière de Vivalia, et que cette situation financière inquiétait les arlonais, Vivalia est au pied du mur.' De plus, je pense que ce plan stratégique 2019 montre à suffisance une nette orientation managériale vers les sites du centre et nord de la province au détriment du sud, et plus particulièrement des CSL. Le projet Vivalia 2025, à mon estime, est un projet politique plutôt qu'un projet médical. Le chiffre d'affaire est en baisse, l'évolution de comptes et les indicateurs d'activités sont nettement préoccupants. La fragilité financière croissante interpelle, quant à sa capacité à affronter les futurs défis sociétaux, vieillissement de la population, évolution de la technologie médicale etc,, ainsi et surtout que le projet de construction du futur hôpital de Houdemont. En conséquence, je ne voterai pas cet ordre du jour, et je vous invite, comme M. le Bourgmestre vous le demande de faire de même, merci.

Monsieur MAGNUS – Merci Monsieur SCHUSTER pour cette argumentation particulièrement bien détaillée.

Monsieur SAINLEZ- Merci Monsieur SCHUSTER pour l'analyse des chiffres que je savais détaillée et poussée de votre part déjà à l'avance, ce sera encore une joie d'aller ensemble avec Monsieur MITRI à l'assemblée générale, et de sentir une ambiance assez délictueuse vis-à-vis du Sud Luxembourg, et c'est le moins qu'on puisse dire. Il faut aller là-bas pour voir l'ambiance sur place, elle n'est pas très gaie. Moi j'ai relu le plan stratégique 2017-2019, c'est la deuxième mouture, il y a deux ou trois choses qui m'ont interpellé, je ne vais pas redire des choses que Monsieur SCHUSTER a dites et que je rejoins, mais je voulais d'abord mettre un petit contexte : l'été Vivalien a quand même été assez poussé malgré un contexte un peu électoral, on a dû voter en juin l'augmentation de la cotisation AMU 2018, chose surprenante 57% seulement de 'oui' à une assemblée générale, ce n'est vraiment pas beaucoup quand on compte que l'actionnaire majoritaire provincial représente la majorité des parts : donc 57% de 'oui', contents que la province compte déjà la majorité. Imaginez-vous un peu le vote qui a eu lieu ce jour-là à l'assemblée générale, c'était quand même un mini séisme. J'ai vu de la part d'administrateurs de la Province du Sud Luxembourg, des prises de conscience franchement très tardives, des abstentions, et je ne parle même pas de Monsieur MITRI qui a été constant du début à la fin par rapport à ce projet, mais des abstentions ultimes d'administrateurs du Sud Luxembourg, en se rendant compte que finalement c'était leur propre hôpital de leur ville qui allait aussi être mis à sac par ce projet. Ça avait été bien clair que ça allait être le cas dès le début, et cela peut prêter à sourire. Pour Libramont, il semble que Libramont soit content de se contenter de

la revalidation, ça me hérisse presque les poils de dire ceci parce que je ne peux pas imaginer qu'une ville aussi importante du centre Ardenne, avec un hôpital aussi important et aussi fonctionnel pour la population du centre Ardenne, se contente de 90 lits de revalidation, je ne peux pas l'imaginer honnêtement de la part d'administrateurs et de membres de l'assemblée générale du centre Ardennes, je ne le comprends pas. Monsieur KIRSCH a dénoncé dans un précédent conseil communal à Messancy que Vivalia faisait la sourde oreille par rapport aux demandes des Bourgmestre du Sud Luxembourg, c'est le maître mot, c'est la 'sourde oreille', et je dirais même que dans le plan stratégique, à la relecture du plan stratégique, non seulement le management de Vivalia fait la sourde oreille, mais fait en sorte qu'on lise flou. C'est tout à fait le cas si vous lisez le plan stratégique 20107-2019, donc non seulement les mesures structurelles qui impactent essentiellement les CSL et le CHA par des fermetures d'unités de soins dans les mesures structurelles à venir, il faut quand même le signaler, il y a des choses qui m'ont quand même fortement perturbé, je vais vous les dire, notamment un petit laïus de communication, il faut savoir qu'à Vivalia, il y a la direction médicale et la direction du pôle opérationnel. Je ne sais pas si ces gens-là, lorsqu'ils présentent un plan stratégique pour une assemblée générale d'élus se relisent entre eux, mais ça prête à sourire, parce que l'un parle de projet réalisé pour Arlon, donc le pôle direction médicale nous dit que pour ce qui est réalisé à Arlon il fallait se préparer et réorganiser, on comprend bien que préparer et réorganiser ce sont des termes qui préparent à plus rien du tout. Quand il s'agit de projets qui ne sont pas encore réalisés, quand on cite Arlon, pour les projets, on met tout, mais il n'y a rien qui se réalise, on parle du bloc opératoire et de l'ancien couvent. Ici la direction des opérations parle de projets envisagés sur l'ancien couvent. Cela prête à sourire puisque les deux directions ne disent pas la même chose et les disent dans des termes différents, or si on relit après le budget 2019, il faut lire un budget Vivalia pour se rendre compte un peu des choses. Ici nous nous avons un budget ordinaire et extraordinaire, nous avons des colonnes et les chiffres qui se recoupent et font que les additions sont homogènes. A Vivalia, on met 0 subsides, on met un projet total d'investissements et on détaille quelques points du projet comme ça, on ne détaille pas tout le reste et cela, personnellement, j'ai du mal à comprendre. Je ne pense pas qu'on permettrait à M.le Bourgmestre ici de présenter un budget extraordinaire, de nous donner le total sans nous donner les détails, et cela c'est ce que fait Vivalia. Donc on a un budget 2019, on a un total, et on a que des détails qui les arrangent, et cela, c'est ainsi depuis trois années maintenant, et depuis que je suis à l'assemblée générale, je constate qu'on nous montre les projets que l'on veut bien nous montrer. Et quand il s'agit de projets en cours, donc où les montants ne seront pas liquidés, pour Arlon on met tout, mais quand il s'agit de choses réalisées on n'a plus rien. Il y a une chose importante, si vous devez retenir un chiffre sur ce plan stratégique 2017-2019, ce sera celui-là : le budget 2018 à Arlon, on va faire court, il faut toujours se rendre compte que dans les chiffres au niveau contractuel, Vivalia est obligé de réserver une part de budget médical à Arlon, c'est dans les termes, c'est dans les contrats passés à l'époque aux CSL, c'est un budget sur lequel Vivalia ne peut toucher. Donc il y a ici 36% du budget Vivalia 2019 des CSL qui est un budget médical (3,5 millions c'est quelque chose que Vivalia ne peut pas toucher), donc il ne reste pas grand-chose, et dans les travaux prévus il n'y a vraiment pas grand-chose (il y avait 1.000.000 cette année, et l'année dernière il y avait 750.000 euros). Sur les 20.000.000 euros d'investissements de Vivalia, on avait 3% du budget d'investissement l'année dernière à Arlon. Ils ont été plus dans les détails que l'année dernière parce qu'on est revenus à l'assemblée générale sur les détails du budget qui n'étaient pas suffisant, ils nous ont proposé des chiffres de réalisations des dernières années, Je pense qu'ils n'auraient pas dû le faire, je vais vous expliquer pourquoi : si on prend les chiffres 2015, 2017, 2018, je parle ici des budgets post-décisions Vivalia 2025, considérant que le budget 2014 était un budget qui était déjà avec des décisions antérieures au vote de Vivalia 2025, avec des choses qui étaient obligées d'être réalisées pour Arlon. Sur 2015, 2016, 2017, 3 années en termes de travaux investis dans les hôpitaux généraux de notre province, Vivalia a investi 24 millions d'euros dans les travaux des hôpitaux généraux de notre province, dans les murs. 24 millions d'euros répartis de la sorte : 9,8 millions au CHA, 11,2 millions à l'IFAC et 2,7 millions aux CSL. Je vais reprendre le chiffre en le mettant sur une somme de 10 euros, imaginez qu'au cours des trois années budgétaire précédentes, sur 10 euros investis par Vivalia dans les murs, 5 l'ont été à l'IFAC, 4 ont été au CHA et 1 aura été

aux CSL. C'est la vérité des chiffres dans les investissements réalisés en travaux en 2015,2016 et 2017. Comment espérer qu'un personnel en place, un personnel médical, avec des médecins, des infirmiers, des patients, soient motivés dans une maison dans laquelle on désinvestit chroniquement depuis le vote de Vivalia 2025, et ceci programmé jusqu'à la fin de la période transitoire. Je maintiens que c'est impossible de tenir ce rythme, d'investir 1 euro sur 10 euros investis dans les bâtiments aux CSL, si on maintient ce rythme on ne tiendra même pas la période transitoire. J'en fais le pari ici, c'est juste impossible pour un hôpital drainant autant de lits de soins aigüs. Donc moi je ferai cette intervention la semaine prochaine à l'assemblée générale, je ne doute pas que ceci passe au-dessus de la tête de beaucoup, mais j'espère au moins que le Sud Luxembourg élargit va se rendre compte du désinvestissement chronique qui a été effectué. Mais attention qu'on ne se méprenne pas dans mes propose, je suis content que des investissements se fassent au CHA et à l'IFAC, j'en suis content pour la population du Centre Ardennes, et la population du nord qui a besoin aussi de ces investissements. Mais ça n'empêche qu'on ne peut pas désinvestir de manière aussi chronique sur l'outil des CSL à Arlon et à Virton. Donc honnêtement, évidemment qu'on va voter 'NON' à ce budget, et je voulais quand même donner ce chiffre qui, pour moi, est assez interpellant, et j'espère que d'autres s'en rendront compte aussi.

Monsieur MAGNUS – Merci beaucoup, moi je voudrais formuler deux remarques à propos de ce que l'un et l'autre vous venez de dire : J'ai envie, avec un peu d'humour et d'ironie évidemment, de vous dire que je m'étonne que vous vous étonniez qu'on n'investisse pas à Arlon. Le Président de Vivalia l'avait dit il y a deux ans : 'vous n'êtes pas gentils, vous n'obéissez pas, vous ne voulez pas payer', il l'avait dit et c'est repris en grand dans les journaux, je n'ai pas ici la coupure de presse avec moi, 'nous n'investirons donc plus à Arlon', il l'avait bien dit, et il le fait. Deuxièmement, vous avez parlé de la rencontre et de ce que Roger KIRSCH avait dit, alors s'il y en a bien un qui n'est pas un grand fighter si je puis m'exprimer ainsi c'est bien Roger KIRSCH, il essaie toujours de trouver à apaiser les choses. Et si même lui a ressenti à cette réunion, qu'effectivement nous avions organisé entre les gens du sud et la direction de Vivalia, même si lui a ressenti qu'il n'y avait aucune porte qui était ouverte, alors que depuis des années on nous dit « on voudrait bien vous rencontrer », et on les rencontre. Le Président était là, le Directeur général aussi, leur juriste était là, l'un ou l'autre administrateur, et si même lui il ressent cela, il ne faut pas demander ce que des gens comme nous devions ressentir à ce moment-là, les portes sont complètement fermées, et il n'y aucune place pour le dialogue, avec les autorités et la direction de Vivalia d'aujourd'hui, aucune, malgré ce qu'ils veulent nous faire croire.

Monsieur MITRI – Je remercie mes collègues Monsieur SCHUSTER et Monsieur SAINLEZ qui ont relaté la réalité dans laquelle se trouve l'hôpital d'Arlon, l'hôpital du Sud Luxembourg, le seul qui a fait un effort de fusion énorme, qui se trouve actuellement suite au démarrage de ce projet de Vivalia 2025. Je souscris à 100% à ce qui a été relaté, et aux multiples conseils d'administration, où la Ville d'Arlon et le Conseil communal ont toujours été opposés dans leurs délibérations en ce qui concernent le projet de Vivalia 2025. Mais ce qui est le plus navrant dans tout cela, c'est que ce projet qui est effectivement un projet politique, ne touche pas dans les mesures structurelles qui ont été prises à l'intérêt médical, très peu à l'administration, et surtout pas au volet où le politique a besoin de le protéger, c'est-à-dire quand on voit que, effectivement, la situation dans les hôpitaux va mal, mais l'hôpital du sud Luxembourg, donc l'hôpital d'Arlon reste comme produit d'exploitation : ce qui veut dire qu'on regarde les résultats des comptes, les comptes d'exploitation de l'hôpital d'Arlon restent le plus élevé des trois hôpitaux, presque plus que 50% de l'exploitation totale de Vivalia, pour pouvoir éponger, comme l'a dit M.SCHUSTER, le déficit ailleurs. Alors qu'à plusieurs reprises dans les assemblées générales, et dans les conseils d'administration, on a réclamé pour que tous les experts qui sont passés depuis 2006 avant même la création de Vivalia, jusqu'en 2013, en faisant des études pour comment restructurer le paysage hospitalier de la province de Luxembourg. Ils ont tous dit ce que la Ville d'Arlon a épousé comme projet avec l'arrondissement, c'est-à-dire dire 3 cycles hospitaliers, mais avec ce qu'on avait fait dans le sud, il y a un cycle et c'est l'hôpital de Bastogne

qui doit âtre effectivement restructuré. Et là, on voit qu'à aucun moment dans les mesures structurelles, on touche réellement là où il y a un déficit important. Et c'est pour cela qu'on touche à l'outil de santé publique par la fermeture des unités d'hospitalisation, par l'utilisation du budget médical, comme Monsieur SAINLEZ l'a dit, qui est attribué à un certain pourcentage contractuel pour le matériel médical mis à disposition (15%). Les médecins sont obligés et le Conseil médical est obligé actuellement d'utiliser ce budget dans les fonds propres pour les investissements dans les murs, alors que ce n'était pas destiné à cela. C'est pour cela que la situation, comme le dit Monsieur le Bourgmestre, est que nous devons absolument garder cette solidarité au niveau de l'arrondissement, au niveau de tous les partis politiques, pour dénoncer jusqu'au bout ce projet, qui n'est pas un projet pour la santé publique de n'importe qui dans la province. On n'a jamais vu qu'on créait un hôpital où on accède qu'en voiture, aucun moyen de transport valable n'est mis pour accéder à cet hôpital qui est à l'orée de la forêt d'Anlier, il n'y a moyen d'y aller qu'en voiture. Et en plus de cela, dans l'état actuel ça ne va pas car cela nécessiterait en plus un pont sur l'autoroute, 4 bretelles et tout le reste autour de cela. Alors voilà ce projet qui est dessiné pour l'avenir de notre province.

Monsieur BALON – Nous sommes véritablement dans une situation de blocage. On peut dire ce que l'on veut, notre Bourgmestre l'a rappelé, on ne nous entend pas, il faut à mon avis que l'on casse cette impression qu'ont les autres communes que c'est le sud Luxembourg qui défend uniquement ses intérêts. Toute une série de communes de notre province, surtout celles qui comptent peu d'habitants et qui ont peu de recettes, vont se retrouver avec un déficit de plus en plus important, le déficit est en route, et il s'accentue chaque année. J'ai bien entendu les chiffres présentés par notre collègue Guy SCHUSTER, 120 millions à trouver sur fonds propres etc,, cela va accentuer le déficit. Il faut donc que nous trouvions des alliés supplémentaires, et ma vision politique des choses est que ces alliés supplémentaires ne peuvent se trouver que dans des petites communes, je les ai fréquentées pendant très longtemps toutes, et il y a des communes où l'ordinaire permet à peine de faire quelques projets à l'extraordinaire. Or le déficit va se retrouver sur l'ordinaire, c'est-à-dire bloquer à ce moment-là les investissements à l'extraordinaire, des communes je ne parle pas de Rouvroy ici, ça s'empirera toujours, mais prenez Meix-Devant-Virton à côté, et regarder l'extraordinaire de Meix-Devant-Virton, de Fauvillers, de Daverdisse, de Wellin, et je peux allonger la liste. Or ces gens-là, pour le moment, ils hésitent et ne savent plus très bien où ils sont. Il faut qu'on arrive à leur prouver que demain le déficit sera tel qu'ils n'arriveront même plus à rencontrer les besoins en voirie, en bâtiments scolaires, en CPAS, j'en passe et des meilleures, de leurs propres concitoyens, tout ça pour combler un déficit car on ne sait pas très bien où sera la province demain. Il faut que nous recherchions des nouveaux alliés auprès des plus faibles.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de voter contre l'approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2018

- de voter contre l'approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 juin 2018

- de voter contre la présentation et approbation de l'évaluation 2018 du Plan stratégique 2017-2019 et approbation du budget 2019 de VIVALIA.

De charger les délégués désignés pour représenter la commune d'Arlon par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'Assemblée générale ordinaire de l'intercommunale VIVALIA du 27 novembre 2018.

De charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération

et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Association intercommunale VIVALIA, le plus tôt possible avant l'assemblée générale.

A la demande de M. MITRI, Conseiller communal, décide que l'on adresse la position de la Ville à tous les Bourgmestres des communes de l'arrondissement (Messancy, Aubange, Attert, Martelange) ainsi qu'à Virton.

19. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IMIO : approbation des points de l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 28 novembre 2018

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents, décide,

D'approuver tous les points portés à l'ordre du jour de ces assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'IMIO du 28 novembre 2018 tel que repris ci-dessus ;

De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté telle qu'elle est exprimée dans l'article 1er ci-dessus.

De charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision ;

De transmettre la présente délibération à l'intercommunale IMIO dans les plus brefs délais.

20. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale ORES Assets : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2018

Monsieur SCHUSTER – J'ai répondu à l'invitation formulée par le Conseil communal pour aller à la journée de présentation du plan stratégique d'Ores. Particularité de ce plan stratégique, c'est qu'il s'étale de 2019 à 2025, étant donné la transformation de la société Ores qui va intervenir. Donc ce plan stratégique va se passer en trois phases de deux ans, et il a été approuvé par notamment la CWaPE, le régulateur Wallon. Ce plan stratégique a pour ambition de transformer Ores, et de construire une nouvelle entreprise, tout en poursuivant ses activités de GRD, et de répondre à l'attente légitime de ses clients. Le plan stratégique a pour ambition d'inclure la transition énergétique et d'intégrer davantage d'informatique et de télécommunication, c'est-à-dire, in fine, il s'agit de digitaliser toutes les activités. Déjà actuellement il faut savoir que 60% des relations avec les clients se font par l'intermédiaire de l'informatique et du numérique, et il n'y a plus que 40% des activités qui ont recours au téléphone. Qu'est-ce qui ne changera pas ? Je crois que les valeurs et les ambitions d'Ores sont de faciliter l'énergie, faciliter la vie des clients, c'est-à-dire des particuliers mais aussi des communes, et qu'il tient à continuer à jouer un rôle de facilitateur. Que va-t-il changer ? Ores a l'ambition de refonder sa maison, d'assurer les rénovations nécessaires, pour accompagner la révolution énergétique. C'est un projet industriel ambitieux qui va nécessiter des moyens financiers. Toutefois, cette surcharge financière ne sera pas assumée par les consommateurs, et Ores s'engage à ce que ses coûts propres restent inférieurs à l'inflation, et promet des restructurations internes en son sein. En conclusion, Ores de demain est en préparation, et ambitionne comme précédemment d'être une entreprise de service public et de proximité. Evidemment cette transformation au cœur du plan stratégique s'accompagne bien sûr, et on retrouve toujours la mise en œuvre de ces transformations, la gestion concernant les communes, notamment la gestion optimalisée de l'éclairage public communal. Il y a un programme d'investissements important, notamment par un investissement de 102 millions pour l'électricité, 45 millions pour le gaz, et pour notre province il y a le trend qui a été

accepté et entrepris ces 5 dernières années, c'est un investissement d'environ 25 millions pour la province de Luxembourg, et un demi-million pour le gaz. Je vous rappelle ce qui me semble important, que chaque année Ores a pour ambition d'enterrer environ 20 km de lignes souterraines, afin d'éviter notamment des perturbations et des ruptures de câbles lors des tempêtes. Il y a également un projet 'Smart Metering', et le plan stratégique se termine par les indicateurs de performance. Voilà, Monsieur le Bourgmestre, ce que j'ai retenu de cette conférence et de cet après-midi chez Ores.

Monsieur MAGNUS – On a bien fait de vous demander d'y aller Monsieur SCHUSTER, Merci beaucoup pour cette présentation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des membres présents,

* Décide d'approuver, tous les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 22 novembre 2018 de l'Intercommunale ORES ASSETS :

1. Distribution du solde des réserves disponibles en suite de l'opération scission-absorption de décembre 2017 pour les communes de Chastre, Incourt, Perwez et Villers –la-Ville,
2. Opération de scission partielle par absorption afférente à la distribution d'énergie sur le territoire des communes de Celles, Comines, Warneton, Ellezelles, Mont-de-l'Enclus,
3. Résolution de l'Assemblée explicitant la disposition transitoire des modifications statutaires du 28 juin 2018,
4. Plan stratégique,
5. Remboursement de parts R,
6. Nominations statutaires ;

* De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée la proportion des votes intervenus au sein du Conseil ;

* De charger le Collège communal à veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise à l'intercommunale ORES ASSETS.

21. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale AIVE : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018

Après discussion, le Conseil communal décide à l'unanimité,

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de cette Assemblée générale stratégique de l'Intercommunale AIVE qui se tiendra le 30 novembre 2018, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'assemblée générale stratégique de l'AIVE du 30 novembre 2018;

3. de charger le Collège des Bourgmestres et Échevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale AIVE, le plus tôt possible avant cette assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018.

22. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IDELUX : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018.

Après discussion, le Conseil communal décide,

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX qui se tiendra le 30 novembre 2018 à 10h00 au Libramont Exhibition & Congress, rue des Aubépines, 50 à 6800 Libramont, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013, de rapporter la présente décision telle quelle à l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX du 30 novembre 2018 à 10h00;

3. de charger le Collège des Bourgmestre et Echevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale Idelux, le plus tôt possible avant cette Assemblée générale.

23. ADMINISTRATION GENERALE : Intercommunale IDELUX Projets Publics : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018.

Après discussion, le Conseil communal décide à l'unanimité,

1. de marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique d'IDELUX PROJETS PUBLICS qui se tiendra le 30 novembre 2018 au Libramont Exhibition & Congress rue des Aubépines, 50 à 6800 Libramont tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décision y afférentes ;

2. de charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente décision telle quelle à l'Assemblée générale stratégique d'IDELUX PROJETS PUBLICS du 30 novembre 2018;

3. de charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX PROJETS PUBLICS, le plus tôt possible avant cette Assemblée générale du 30 novembre 2018 à 10h00.

24. Intercommunale IDELUX Finances : approbation des points de l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique du 30 novembre 2018.

Après discussion, le Conseil communal décide :

De marquer son accord sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale stratégique d'IDELUX FINANCES qui se tiendra le 30 novembre 2018 à 10h00 au Libramont Exhibition & Congress rue des Aubépines, 50 à 6800 Libramont, tels qu'ils sont repris dans la convocation, et sur les propositions de décisions y afférentes;

De charger les délégués désignés pour représenter la Commune par décision du Conseil communal du 27 février 2013 de rapporter la présente délibération telle quelle à l'assemblée générale stratégique d'IDELUX FINANCES du 30 novembre 2018 ;

De charger le Collège des Bourgmestre et Échevins de veiller à l'exécution de la présente délibération et de déposer une copie conforme de celle-ci au siège social de l'Intercommunale IDELUX FINANCES le plus tôt possible avant l'Assemblée générale du 30 novembre 2018.

URGENCE – Règlement-taxe sur les agences de Paris aux courses de Chevaux.

Monsieur MAGNUS – Monsieur le Directeur général me dit simplement qu'à l'article 2, nous avons voté par mois, et que c'est 744 euros par an. Je suppose que nous sommes tous d'accord avec cela.

Après en avoir délibéré, le Conseil communal décide :

Art. 1er : Il est établi, pour les exercices 2019 à 2025, une taxe communale annuelle sur les agences de paris aux courses de chevaux établies sur le territoire de la Ville d'Arlon ;
Sont visées les agences de paris sur les courses de chevaux en exploitation au 1er janvier de l'exercice d'imposition ;
Ne sont pas visées par le présent règlement les agences dans lesquelles sont enregistrés exclusivement des paris sur les courses hippiques courues en Belgique conformément à l'article 74 du Code des taxes assimilés aux impôts sur les revenus.

Article 2 : Le taux de cette taxe est fixé à 744 EUR par année et par agence.

Article 3 : La taxe est due au 1 er janvier de l'exercice d'imposition pour toute l'année. Toutefois, en cas de fermeture d'une agence en cours d'année, la taxe est réduite proportionnellement au nombre de mois restant à courir après celui au cours duquel a eu lieu la fermeture.

Article 4 : La taxe est due par toute personne (physique ou morale) exploitant une ou des agence(s) de paris sur les courses de chevaux. Si l'agence est tenue pour le compte d'un tiers par un gérant ou un autre préposé, celui-ci est tenu solidairement avec le commettant au paiement de la taxe.

Article 5 : La personne physique ou morale qui ouvre, transfère, cède ou ferme une agence, est tenue d'en faire préalablement la déclaration à l'administration communale dans les huit jours.

Article 6: L'administration communale adresse au contribuable une formule de déclaration que celui-ci est tenu de renvoyer, dûment remplie et signée, avant l'échéance mentionnée sur ladite formule.
Le contribuable qui n'a pas reçu de formule de déclaration est tenu de déclarer à l'administration communale, au plus tard le 31 mars de l'exercice d'imposition, les éléments nécessaires à la taxation.

Article 7: Conformément à l'article L3321-6 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation:

a) La non-déclaration dans les délais prévus ou la déclaration incorrecte, incomplète ou imprécise de la part du contribuable entraîne l'enrôlement d'office de la taxe.

b) En cas d'enrôlement d'office, la taxe qui est due sera majorée en respectant l'échelle suivante :
1ère infraction : majoration de 10%
2ème infraction : majoration de 50%
3ème infraction : majoration de 100 %
A partir de la 4ème infraction : majoration de 200%

c) Le montant de la majoration est également enrôlé.

Article 8: Les clauses concernant l'établissement, le recouvrement et le contentieux sont celles des articles L3321-1 à L3321-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et de l'arrêté royal du 12 avril 1999, déterminant la procédure devant le gouverneur ou devant le collège communal en matière de réclamation contre une imposition provinciale ou communale.

Article 9: A défaut de paiement dans le délai imparti par l'avertissement extrait de rôle et conformément à l'article 298 du Code des Impôts sur les Revenus 1992, un rappel sera envoyé au contribuable. Des frais de rappel d'un montant de 5,00 € seront dus par le redevable. Les frais de rappel sont payables en même temps que la taxe sur laquelle porte le rappel.

A défaut de paiement des frais de rappel, le recouvrement se fera par toutes voies légales à disposition de l'Administration communale.

Article 10 : Le présent règlement entrera en vigueur après accomplissement des formalités de la publication faite conformément aux articles L1133-1 à 3 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Article 11: Le présent règlement sera transmis au Gouvernement Wallon conformément aux articles L3131-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation dans le cadre de la tutelle spéciale d'approbation.

\+ + +

Monsieur MAGNUS - Il me revient maintenant de terminer par des remerciements, nous ne sommes pas encore au huis clos. Et j'ai vraiment voulu remercier les 14 Conseillers et Echevins qui s'en vont. Je voudrais d'abord, en disant un petit mot à chacun, à commencer par le Bourgmestre honoraire, quoiqu'ici il n'est pas encore vraiment honoraire puisqu'il ne peut demander d'être honoraire que lorsqu'il a quitté le Conseil communal, et c'est quand même déjà comme cela qu'on l'appelle depuis quelques années, et donc je voudrais rappeler que Raymond BIREN était déjà Conseiller communal avant la fusion des communes. Raymond, tu as été Conseiller depuis 1983, Echevin depuis 2000, Bourgmestre en 2006, et puis tu as accepté d'aider encore le groupe en 2012, tu as été Président du Conseil de Police de 2007 à 2013, tu as aussi été Président d'Idelux Finances, et évidemment ici on s'arrête là parce que sinon la liste aurait été trop longue. Je voudrais simplement te dire à titre personnel que pour moi tu étais un de mes parents en politique, les deux autres étant Charles Ferdinand NOTHOMB et Henri BOSSELER, dont on a déjà parlé ce soir dans cette salle, que encore dans les dernières années, tes conseils étaient toujours avisés et éclairés, et lorsqu'on parle de sage, je crois qu'on peut vraiment penser à toi. Je voudrais aussi dire que, comme d'autres, tu savais encore donner comme tu le disais, un coup de patte quand il le fallait, et que tu en as encore donné pendant

cette législature, et de temps en temps tu savais remettre l'église au milieu du village, et tu savais rappeler certaines vérités à d'autres. Et puis si je devais te caractériser par une seule phrase que tu m'as dite très souvent, mais que tu as dites certainement à plusieurs personnes ici dans cette salle, c'est 'quand tu veux tu sais, quand tu veux'. Je crois que c'est vraiment ça Raymond BIREN, on peut encore aller le voir quand on veut. Et puis je terminerai Raymond en disant qu'on a beaucoup parlé évidemment du nombre de voix ces dernières semaines, tu as fait lorsque tu as été élu Bourgmestre 4.225 voix, je crois que cela mérite le respect et qu'on peut en tout cas le rappeler. Je crois qu'avant qu'on atteigne ce nombre de voix là il faudra encore attendre un peu, puisque 4.225, c'est vraiment un chiffre tout à fait exceptionnel, bravo à toi, et merci pour ce que tu as fait pour cette ville, et j'espère que maintenant avec Monique qui est dans la salle vous profiterez bien des années à venir et que tu pourras profiter de tes enfants et de tes petits enfants !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS - André BALON, Conseiller depuis 1989, Echevin depuis 2000, Président encore récemment maintenant du Secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE depuis mai 2013 jusqu'à ce jour. Avec André évidemment, soit on est très sérieux, soit on rigole, entre nous on a plus souvent rigolé qu'être très sérieux, et j'ai envie de le taquiner ce soir en lui disant 't'as quand même fait 23.000 trous', c'est pas mal non plus. Et comme tu l'as encore rappelé il y a encore 1.300 trous par an, ça fait quand même beaucoup. Si je dois parler de tes projets, je n'ai pas besoin de le faire puisque tu nous as éclairé sur notre avenir tout à l'heure, et je dirais que tout ce travail d'équipe, tu nous l'as rappelé en citant les Echevins PS également, qui sont ici à ma gauche. C'est vrai que c'était un travail d'équipe, c'est un travail où durant 18 ans, et je reprendrai les mots de Jean-Marie, tu as véritablement transformé notre ville. Tu l'as fait avec tes tripes, tu l'as fait avec ton cœur et avec ta conviction, tu l'as fait avec des coups de pattes aussi de temps en temps, et on l'a rappelé tout à l'heure, ça va probablement nous manquer. Et puis je me disais, mais est-ce qu'il va encore nous laisser, à force de travailler comme cela, un peu de travail à faire pour les années à venir, et aujourd'hui on s'est rendu compte qu'il y avait encore certaines choses à faire. Comptes sur nous pour continuer le travail que tu as évidemment initié. Tu poseras maintenant sans doute des questions de citoyen, tu me donneras sans doute quelques coups de fil pour m'engueuler, et cela nous permettra d'échanger sur les bons moments que nous avons passés ensemble, mais tu dois quand même savoir, André, que dans le budget les montants sont TVA comprise, et non pas Hors TVA, et qu'il y a toujours dans les travaux des imprévus, et que cela aussi il faut le comprendre. Alors j'espère que demain tu diras à ton épouse qui est également dans la salle 'il a quand même raison', mais voilà, j'espère que tu ne m'en voudras pas trop de t'avoir de temps en temps freiné dans tes envies, mais en tout cas tu as été un Echevin des travaux avec lequel il était très agréable de travailler, merci à toi, merci André ! Et je crois qu'on peut l'applaudir aussi.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – André PERPETE, tu as été Conseiller, et tu connais les chiffres mieux que moi pour tout cela, de 1983 à 1986, Echevin de 1986 à 1992, et de 2006 à 2018, tu as été Conseiller Provincial de 1987 à 1992, Député Permanent de 1992 à 2003, et Député fédéral de 2003 à 2014. Tu es certainement ici dans cette assemblée la personne ayant eu la carrière politique la plus importante, tu es passé au niveau communal, tu as été à la Chambre, dans l'exécutif Provincial, et tu as fait pratiquement tous les étages que l'on peut réaliser dans une carrière politique. Et je dirais, en nous taquinant un peu tous les deux, que notre première dispute au Collège est encore à venir, et comme il reste deux collèges, on a intérêt à faire vite. Pourtant, il est vrai que tu es à gauche de l'échiquier politique, je suis plutôt au centre droit, et pourtant c'est bien la preuve que c'est une affaire d'homme au collège, car on ne s'est jamais disputé. Pragmatique, ton sens de l'analyse politique est toujours fin et argumenté. Tu n'avais pas la même analyse au niveau des résultats des matches de football lors de la coupe du monde, puisque moi qui n'y connaissais rien, j'ai presque aussi bien réussi que toi, qui

est un quand même un grand spécialiste et un grand analyste de la situation footballistique. Donc tu vas t'en aller maintenant en laissant la place à Patty qui fera, j'en suis certain, un travail excellent. Tu as toujours été parfaitement correct avec tes partenaires de la majorité, je voudrais vraiment t'en remercier et je te souhaite, André, vraiment bon vent !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Monsieur MEDINGER, Georges, tu as été Conseiller depuis 1989, Echevin en 2010, Conseiller depuis 2012, tu as été au Conseil de Police, tu as été Président de Sofilux de 2007 à 2013, tu as été Président de la Maison de la Culture de 2011 jusqu' à ce jour. Je crois que si on doit caractériser notre ami Georges MEDINGER, on dira également que c'est un singe. Tu as toujours défendu Arlon mais quand même Georges, tu avais un petit faible pour Barnich, il faut quand même bien le dire, certains dans cette assemblée t'appelaient même pour te taquiner 'le Bourgmestre de Barnich', mais il y en a d'autres comme cela. Tu es un homme de parole, tu es un homme sur lequel on peut toujours compter, tes présentations à la Maison de la Culture étaient toujours très attendues, tu faisais un magnifique duo avec Fernand HOUDART, et je crois que c'est quelque chose qui t'as vraiment beaucoup plu, et bravo pour tout ce travail qui a été fait à la Maison de la Culture. En tout cas Georges, un grand merci pour tout ce que tu as fait, un grand merci pour ta fidélité en amitié et au sein de ce Conseil, merci Georges !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Guy SCHUSTER, Avec toi Guy, nous savions que nous avions au sein du Conseil un allié pour le vélo. Tu as toujours défendu ce moyen de communication avec notre ami Kamal, tes remarques sur les présentations des auteurs de projet à propos de la faune et de la flore étaient toujours très attendues, et étaient à la mesure de ton engagement à défendre notre hôpital, c'est-à-dire, et tu l'as encore prouvé ce soir, engagé, persuasif, volontaire, bref un vrai défenseur de Vivalia, et tu connais le dossier. Parfois, il faut bien dire que lorsqu'on présentait le budget, je me retournais vers mon copain André, et je lui disais, 'est-ce qu'il sait toujours qu'il est dans la majorité ?', c'était surtout lors des questions budgétaires, tu nous mettais de temps en temps mal à l'aise, maintenant on peut le dire, mais tu posais les bonnes questions, et on a toujours quand même réussi à te répondre hein Guy ! Merci à toi, et bravo pour tout ce que tu as fait pour ta commune !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Guy, j'avais oublié de dire que tu étais Conseiller depuis 1995, tu as été Président du CPAS, tu as été Président des CSL, tu as été le Chef de Groupe du parti socialiste, tu as été Président d'Interlux, Président d'Ores Assets Management, du Comité de Secteur, voilà également une très belle carrière politique.

Monsieur MAGNUS – Madame CHARLIER, vous avez été Conseillère CPAS en 1983, Présidente du CPAS en 1996, Conseillère communale en 2000, Vous avez été au Conseil de Police de 2011 à 2013, vous avez été Conseillère Provinciale de 1994 à 2000, et de 2006 à 2012, vous avez été Présidente du Conseil Provincial de 2000 à 2006. Madame CHARLIER, à vous aussi félicitations pour cette magnifique carrière politique. Je dirais, avec Raymond BIREN, ce qui vous ressemble c'est ce sens politique, vous savez vous taire quand il le faut, et on le voit lorsque vous avez envie de parler, mais vous vous dites que ce n'est pas le moment de le faire, ce n'est pas le moment de le dire, 'ce n'est pas ça que je dois dire, ça ne va pas servir mon parti'. Et lorsque vous sortez une petite phrase, elle fait mouche, d'ailleurs la preuve en est, c'est qu'à chaque fois, le lendemain c'est votre petite réflexion qui a fait mouche, et qui est reprise dans la presse. Je crois qu'aujourd'hui c'est une grande dame de la politique luxembourgeoise qui va nous quitter, merci Madame CHARLIER pour tout ce que vous avez fait pour votre ville et pour la province !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – à Bernard DAXHELET, qui est parti mais je vais quand même vous dire ce que j'avais préparé. Il a été Conseiller CPAS de 1999 à 2001, il a été Conseiller depuis 2001, il est été Président de l'asbl du Complexe sportif de la Spetz de 2001 à ce jour, c'était le Chef de groupe du CDH. Bernard, d'une humeur toujours égale, notre ami garde ses bons mots pour ses proches, il a été Chef de groupe comme on l'a dit durant 18 ans, il a su garder la cohésion du groupe et ce n'est pas toujours facile, mais il l'a fait. Dans notre groupe, il a su imposer ses idées, lorsqu'il estime que le sujet est d'importance et qu'il vaille la peine d'être défendu. Et je vais aussi, même s'il n'est pas là, remercier Bernard DAXHELET, pour le travail important qu'il a effectué pour le groupe pendant 18 ans.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – René MULLER, René tu as été Conseiller de 1999 à 2000, et ensuite de 2002 jusqu'à aujourd'hui, tu as été au Conseil de Police, tu as prêté serment le 18.11.2002 jusqu'à ce jour. Avec Bernard, tu partages ce goût des bons mots, mais toi aussi lorsqu'on parle de Stockem, comme d'autres de Barnich, on sent ton œil qui pétille et ton oreille qui se dresse, tu es un Conseiller fidèle, un Conseiller attentif, tu es aussi un exemple de régularité, merci à toi pour ce que tu as fait pour ta commune !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Xavier KROELL, qui n'est pas là ce soir mais qui a été Conseiller CPAS en 2001, depuis 2002, Conseiller en 2006, il a été au Conseil de Police de 2007 à 2011, il est Conseiller Provincial de 2012 jusqu'à ce jour. Je dis aussi pour Xavier que si certains défendent Barnich, d'autres Stockem, il y en a un qui a défendu Heinsch, et d'ailleurs la preuve en est, André BALON l'a dit, il n'y a plus rien à faire à Heinsch, et donc je crois qu'il a bien rempli également le rôle qui était le sien. Alors, c'est vrai que j'ai envie de lui dire que nous n'avons pas toujours été d'accord, ce qui est relativement normal puisque j'étais dans la majorité, et qu'il était dans l'opposition, mais s'il avait la capacité de ne pas être d'accord avec nous, il avait aussi la capacité de marquer de temps en temps son accord avec la majorité, lorsqu'il estimait que le projet était bon, et je voulais, lui aussi, le remercier !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Je vais maintenant remercier Joëlle DENIS, Joëlle, tu es Conseillère communale depuis 2012, tu es au Conseil de Police depuis 2013 jusqu'à ce jour, et je dirais, Joëlle, que quand tu voulais défendre un projet, tu l'as fait de multiples fois. Tu savais la terminologie à employer, tu savais être persuasive, tu avais préparé tes dossiers, tu es un chef d'entreprise pour moi qui m'étonnera toujours puisque tu as plus de 80 personnes maintenant qui travaillent pour toi. Tu as été notre Présidente d'arrondissement, et tu l'es toujours. Tu t'es toujours battue pour ton parti. Je sais aussi que d'autres challenges t'attendent, et je ne doute pas un seul instant que tu seras parfaitement à la hauteur pour les relever et pour les gagner. Merci Joëlle pour ces 6 ans que nous avons passés ensemble !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS - Myriam WILLEMS, tu es Conseillère depuis 2012. J'ai envie de dire que si tu avais un surnom, tu t'appellerais sans doute Madame Chapeau, tellement ces chapeaux te vont bien. Et même si c'est vrai que j'étais plus proche de ton frère trop tôt disparu, lorsqu'on se croisait

on parlait très peu de politique, Myriam, ton engagement social vis-à-vis de la Clairière est indéfectible. On l'a encore vu ces derniers temps, je suis certain que tu continueras à aider les plus faibles de notre commune, de notre société, avec toute l'élégance qui est la tienne, merci pour ton travail !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Yves SCHOPPACH, qui n'est pas là ce soir, il a été Conseiller CPAS de 1992 à 1995, Conseiller de 1995 à 2006, Conseiller encore de 2009 à 2012, il est repassé par le CPAS de 2012 à 2014, et il est Conseiller depuis 2014. Comme on a pu le voir avec ses allers-retours entre la commune et le CPAS, il connait parfaitement la commune et le CPAS. Je crois qu'Yves ne tiquera pas si je dis qu'il est discret, peu loquace dans cette enceinte, mais pourtant il sait partager son point de vue avec son groupe. Lorsqu'il a une idée à défendre, il le fait, il est fidèle depuis de nombreuses années à son parti, et également à sa commune, j'ai aussi envie de le remercier.

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Nous arrivons tout doucement à la fin avec Jacques DECHAMBRE, qui a été Conseiller CPAS de 2012 à 2018, et Conseiller depuis 2015. Jacques, toi aussi tu es passé du CPAS à la commune, et de la commune au CPAS, et quand je pense à toi, et quand je vois Jacques DECHAMBRE dans ma tête, je pense à un homme qui court tout le temps. Toujours à courir pour rendre service aux autres, rendre service entre autres, aux Chasseurs Ardennais, mais bien souvent à d'autres endroits, et lorsque même nous sommes allés à Gérardmer qu'elle ne fut pas ma surprise de te voir là en train de défendre des choses auxquelles tu crois avec tes amis philatélistes. Donc Jacques n'hésite vraiment pas à se mouiller pour les autres, merci à toi Jacques, et à ton engagement pour notre commune !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Je terminerai par Stéphanie SAUCEZ, qui est Conseillère depuis 2016. Tu es la dernière arrivée parmi nous Stéphanie, et si je devais caractériser Stéphanie, je dirais que c'est Madame sourire, tu souris tout le temps de manière perpétuelle. Tu es dans la minorité ou dans l'opposition, je ne sais plus tellement comment il faut dire, mais lorsqu'on se rencontrait et qu'on se parlait, tu étais toujours plein d'éloges pour ce qu'on était en train de réaliser, et je pense entre autres au Palais et tout ce qu'on y faisait. Gardes Stéphanie ton ouverture, gardes ta joie de vivre communicative, tu es parfaite comme tu es, merci à toi !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur MAGNUS – Voilà j'ai fini maintenant mais je passe la parole à Raymond BIREN.

Monsieur BIREN – Grand merci pour tout ce que vous venez de dire vis-à-vis de chacune des personnes, et c'est vrai que pour un certain nombre d'entre nous, cette séance de ce soir sera la dernière. Je pense à Madame CHARLIER, je pense à Guy SCHUSTER, je pense à Georges MEDINGER, à René MULLER et à moi-même, oui c'est vrai que nous n'étions plus sur les listes électorales du 14 octobre dernier. Alors tous les autres que vous venez de citer, Monsieur le Bourgmestre, ils ont encore de réelles chances dans le courant des prochains scrutins. Je pense que c'est important. Une nouvelle génération va faire son entrée au Conseil communal, que vous installerez le 03 décembre prochain. Remarquons tout d'abord que plus personne dans ce nouveau conseil communal n'a siégé au moment des fusions de communes. Je rappelle peut-être pour les plus jeunes de cette salle, que les fusions des communes sont intervenues le 1er janvier 1977, c'est peut-être l'un des moments les plus importants pour l'institution communale depuis la création de la

Belgique. En effet, ce 1er janvier 1977, la superficie d'Arlon est passée de 550 hectares à 12.000 hectares. La population a pratiquement doublé par la fusion des communes riveraines. Deux ans après cette fusion des communes, est apparu le premier plan de secteur du Sud Luxembourg 1978. 1978 est une date importante aussi puisqu'elle a permis une meilleure approche aussi de l'aménagement du territoire. Monsieur le Bourgmestre, moi j'ai connu 5 Bourgmestres, mais la fonction que vous occupez s'est fondamentalement modifiée aussi. La fin du mandat que vous allez entamer sera fort différente du début du mandat que vous terminez aujourd'hui. La société change très rapidement et les Conseillers et Echevins qui nous entourent, on les appellerait peut-être, j'ai eu cette expression ce matin, des fantassins de la démocratie, le terme vient du Président des Maires de France qui l'a utilisé ce matin, les élus locaux, les élus communaux ce sont un peu les fantassins de la démocratie. Ils méritent à Arlon, et je pense en connaitre beaucoup, pratiquement tout le monde dans le Luxembourg, ils méritent chacune et chacun beaucoup de considération, ils n'ont certainement rien à faire avec les dérives financières ou idéologiques que l'on a connues ailleurs. Et comme, Monsieur le Bourgmestre, on toujours un mauvais juge des actions que l'on peut avoir soi-même entreprises, je vais terminer cette brève intervention en remerciant les élus, les membres des différents personnels aussi de la Ville d'Arlon que nous avons côtoyés au cours de ces années, et avec lesquels nous avons travaillé, et vous devrez traduire auprès d'eux ce souhait que nous avons. Mais nous vous souhaitons surtout à vous-mêmes, ainsi qu'au Conseil que vous installerez le 03 décembre prochain, nous souhaitons vraiment bon vent, avec tout ce qui reste à faire, nous l'avons entendu tantôt encore, et à vous-même, nous espérions que vous poursuivrez évidemment cette mission qui est particulièrement difficile et ingrate que vous occupez. Alors avec Marcelle, avec André, avec Jean-Marie, avec Guy, avec Georges, et avec tous les autres que vous avez cités, vous me permettrez peut-être de rappeler un proverbe anglais, vous saviez que j'allais venir à cela, qui dit quelque chose qui est peut-être très important pour les relations que nous aurons demain avec celles et ceux qui seront encore en charge de la ville d'Arlon, 'l'herbe ne pousse jamais sur le sentier qui relie la maison de deux amis', je vous remercie vraiment !

Applaudissements de l'assemblée.

Monsieur LAQLII – Je voudrais également remercier aussi tous les Conseillers, tous les Echevins sortants, et c'est un grand honneur pour moi de les côtoyer et j'aimerais bien le dire, et ça me feras toujours plaisir de revoir ces personnes.

Monsieur MAGNUS – Merci Monsieur Morad LAQLII, et puis votre Chef de groupe a une bonne raison de ne pas être là aujourd'hui puisqu'il est papa depuis hier.

\+ + +

Monsieur MAGNUS, en sa qualité de Président du Conseil communal,
clôture la séance publique à 21 heures et 40 minutes.

\+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général, Le Bourgmestre-Président,

C. LECLERCQ V. MAGNUS